



Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Plan ministériel 2025-2026

L'honorable Rebecca Alty, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Rebecca Chartrand, c.p., député
Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de
l'Agence canadienne de développement économique du Nord



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@canada.ca
www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord
1-800-567-9604

Catalogue : R1-106F-PDF
ISSN : 2561-6145

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: 2025–26 Departmental Plan

Plan ministériel 2025-2026 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : En un coup d'œil

Un Plan ministériel décrit les priorités et les plans d'un ministère ainsi que les coûts connexes pour les 3 prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être](#) et [contexte opérationnel](#)

Priorités du ministère

Les priorités absolues de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour 2025-2026 sont les suivantes :

- Reconnaître et réparer les torts du passé
- Affirmer et respecter les droits autochtones et appuyer l'autodétermination
- Diriger le travail du gouvernement du Canada dans le Nord et l'Arctique

Faits saillants

En 2025-2026, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour RCAANC sont de 13 040 301 182 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 1 862. Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de RCAANC, consultez la [section Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Un résumé des réalisations prévues pour le ministère en 2025-2026 selon son Cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un Cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement permettant de mesurer les progrès réalisés en vue d'obtenir ces résultats.

Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones

Dépenses prévues : 11 587 930 891 \$

Ressources humaines prévues : 949

Résultats ministériels

- Les injustices passées sont reconnues et résolues
- Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance
- Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel
- Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Pour appuyer les résultats sous Relations Couronne-Autochtones, RCAANC prendra les mesures suivantes :

- faire progresser et mettre en œuvre les appels à l'action de la Comité de vérité et réconciliation qui relèvent de la compétence de RCAANC, et appuyer la coordination des appels à l'action dans l'ensemble du gouvernement fédéral.
- accélérer la résolution des revendications particulières, ainsi que la résolution des litiges et la négociation des ententes de règlements.

- collaborer avec les partenaires autochtones par l’entremise des mécanismes bilatéraux permanents.
- collaborer avec les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones et appuyer les initiatives du Plan d’action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées.
- appuyer les membres des familles et des survivants des femmes, des filles, des personnes aux 2 esprits et de divers genres autochtones disparus et assassinés dans leur parcours de guérison.
- appuyer le ministère de la Justice dans la mise en œuvre du Plan d’action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- appuyer le traitement des demandes d’ajouts aux réserves en temps opportun et faire progresser le remaniement de la Politique sur les ajouts aux réserves.
- continuer de collaborer avec les partenaires des Premières Nations afin d’élaborer une solution moderne d’enregistrement des terres et appuyer l’élaboration du registre de gouvernance des terres des Premières Nations.
- améliorer le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* afin d’assurer que le régime continue de répondre aux besoins des gouvernements des Premières Nations, en collaboration avec les 4 institutions financières des Premières Nations.
- augmenter le nombre de traités, d’ententes sur l’autonomie gouvernementale et d’autres ententes constructives qui favorisent l’autodétermination et font progresser la réconciliation, ainsi qu’appuyer leur gestion et leur mise en œuvre.
- soutenir la capacité des groupes autochtones à participer aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l’autodétermination ainsi que pour la planification à long terme et les cycles d’investissement.
- continuer d’élaborer les engagements énoncés dans la Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada, y compris tenir un forum intergouvernemental des dirigeants.
- mettre en œuvre les exigences de la directive du Cabinet sur l'approche fédérale de la mise en œuvre des traités modernes.
- mettre en œuvre les exigences de la Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes.
- collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes afin de mettre en œuvre leurs ententes sectorielles en matière d’éducation, et continuer de faire progresser le travail collaboratif afin de déterminer les écarts dans d’autres domaines essentiels, notamment l’infrastructure, les terres et les ressources, ainsi que les programmes de langues autochtones.
- travailler avec des partenaires autochtones pour répondre aux besoins pressants en matière de logement et améliorer la qualité des logements au sein des collectivités signataires de traités modernes, autonomes, inuites et métisses.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur Relations Couronne-Autochtones dans le [plan complet](#).

Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord

Dépenses prévues : 1 308 752 728 \$

Ressources humaines prévues : 383

Résultats ministériels

- Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale
- Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes
- Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

Pour appuyer les résultats sous Affaires du Nord, RCAANC prendra les mesures suivantes :

- faire progresser le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut.
- poursuivre les discussions avec ses partenaires afin de définir des approches de gouvernance régionale additionnelles pour le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada (CSAN).
- évaluer et faire progresser des solutions pour répondre aux besoins impérieux en matière de logement dans le Nord canadien.
- appuyer la sécurité alimentaire dans les collectivités isolées et du Nord.
- continuer d'investir dans l'éducation postsecondaire dans le Nord.
- aider les collectivités nordiques et autochtones à éliminer l'utilisation du diesel et à le remplacer par de l'énergie propre, renouvelable et fiable.
- faire progresser l'élaboration du programme de leadership climatique autochtone.
- appuyer les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets de surveillance du climat.
- continuer de mobiliser les résidents du Nord et les scientifiques afin qu'ils mènent des recherches et une surveillance relativement aux contaminants transportés sur une longue distance dans le Nord.
- continuer de gérer son portefeuille d'environ 150 sites contaminés dans le Nord.
- favoriser l'économie liée aux ressources dans le Nord et l'Arctique tout en protégeant l'environnement à l'aide d'études d'impact, de planification de l'utilisation des terres et d'initiatives de conservation.
- faire progresser les processus réglementaires du Nord dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques.
- collaborer avec des partenaires pour mener recherches maritimes, des études sur les récoltes et une surveillance environnementale.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur Affaires du Nord dans le [plan complet](#).

Plan ministériel 2025-2026 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Sur cette page :

- [De la part des ministres](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

De la part des ministres

En tant que ministre des Relations Couronne-Autochtones, je suis fière de partager notre plan pour 2025-2026. Ce plan reflète notre engagement à collaborer avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de soutenir leurs objectifs. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones continuera à guider notre travail en matière de réconciliation, d'autodétermination et de consultations.



Qu'il s'agisse de construire des maisons ou de lancer de grands projets, nous travaillerons en véritable partenariat avec les Premières Nations, les Inuit, les Métis, ainsi que nos partenaires des traités modernes et des gouvernements autonomes autochtones pour orienter nos décisions et bâtir un Canada plus fort et plus uni.

Cette année, l'un des objectifs clés est le règlement des revendications des Premières Nations, y compris celles liées aux bénéfices agricoles. La résolution de ces enjeux ne se limite pas à respecter la loi, elle contribue également à la croissance des économies autochtones.

Nous mettrons également à jour les politiques afin de permettre aux Premières Nations d'agrandir leurs réserves plus rapidement. L'ajout de terres crée des opportunités d'emploi, d'affaires et de nouveaux partenariats, bénéficiant ainsi à l'ensemble du Canada.

Alors que nous continuons à mettre en œuvre les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le premier Conseil national de réconciliation, établi en mars 2025, jouera un rôle clé dans l'orientation de ce travail important (Appels à l'action 54-56). Nous soutenons également plus de 160 projets dirigés par des communautés autochtones afin de retrouver des enfants disparus et des lieux d'inhumation non marqués (Appels à l'action 74-76).

Faire progresser les Appels à la justice et mettre fin à la crise nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées reste une priorité essentielle du ministère. Le Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2024-2025 a récemment été publié. En 2024, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé un financement fédéral de 1,3 million de dollars pour lancer un projet pilote Alerte robe rouge au Manitoba sous la direction de Giganawenimaanaanig. Le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il allouerait 20 millions de dollars pour soutenir les recherches dans le site d'enfouissement de Prairie Green.

Un autre aspect clé de notre travail est de collaborer étroitement avec les partenaires autochtones afin de négocier et de mettre en œuvre des traités modernes, des accords d'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs. L'an dernier, pour la première fois, le Canada a reconnu un titre autochtone par le biais de discussions hors cour. L'Accord *Chiixuujin / Chaaw Kaawgaa* « *Big Tide (Low Water)* » sur les terres visées par le titre haïda marque une nouvelle ère de partenariat et de respect. La Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes continuera à orienter notre travail avec les partenaires des traités modernes autochtones pour soutenir la pleine application de ces accords en 2025-2026.

Qu'il s'agisse de bâtir des maisons ou de débloquer de grands projets, les Premières Nations, les Inuit et les Métis sont au cœur des solutions. Notre engagement est de veiller à ce que chaque initiative, qu'elle concerne les infrastructures ou la gouvernance, favorise une prospérité partagée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R Alty', with a stylized, cursive script.

L'honorable Rebecca Alty, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

En tant que ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, je crois que l'avenir du Canada est lié à la force, à la sécurité et à l'autodétermination du Nord. Le plan ministériel de cette année soutient notre vision d'un Nord plus fort en renforçant les économies nordiques et arctiques, en affirmant notre souveraineté dans l'Arctique et en améliorant la qualité de vie des populations des communautés nordiques et arctiques, de manière durable, inclusive et fondée sur le partenariat.



Un Arctique plus sûr doit commencer par les bases. Cela signifie des logements plus nombreux et mieux adaptés aux réalités nordiques, un accès fiable à l'eau potable et une infrastructure énergétique répondant aux besoins des communautés. Nous savons que ce travail nécessite des efforts coordonnés. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires autochtones et territoriaux pour fournir des infrastructures essentielles, soutenir des solutions communautaires et stimuler le développement économique dans la région. Ensemble, nous pouvons créer les conditions permettant à des projets majeurs de prendre racine—des projets qui renforceront la sécurité, dynamiseront l'économie et offriront des avantages concrets aux populations du Nord.

Le ministère soutiendra les initiatives existantes et de faire progresser les approches de gouvernance régionale pour combler les lacunes en matière de logement, investir dans l'éducation postsecondaire nordique et améliorer la sécurité alimentaire ainsi que la préparation aux situations d'urgence. Nos investissements soutenus, en collaboration étroite avec les gouvernements autochtones et territoriaux du Nord et de l'Arctique, contribueront à réaliser un développement durable et transformateur dans le Nord.

L'engagement avec les partenaires nordiques concernant le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN) devrait se poursuivre en 2025-2026, guidant la politique fédérale dans le Nord jusqu'en 2030 et au-delà. Ce travail est essentiel pour affirmer la souveraineté arctique du Canada, garantir que les communautés nordiques et autochtones reçoivent le soutien adapté aux réalités du Nord et disposent des infrastructures nécessaires à leur essor.

Nous avons hâte de faire avancer la politique sur l'Inuit Nunangat en collaboration avec les Inuit et les partenaires fédéraux afin d'améliorer la création et la mise en œuvre des programmes, politiques et initiatives fédérales dans l'Inuit Nunangat.

La mise en œuvre de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et ressources du Nunavut est également bien avancée. Grâce à cette entente, la plus importante cession de terres de l'histoire du Canada – le Nunavut et ses résidents auront le contrôle des terres, des eaux douces et des ressources non renouvelables du territoire, favorisant ainsi une plus grande autodétermination et une croissance économique pour les Inuit et les populations du Nord. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated afin d'assurer une transition en douceur d'ici le 1er avril 2027.

Qu'il s'agisse de logement, de grands projets, d'infrastructures ou d'autonomie gouvernementale, nos efforts reposent sur une vérité simple : nous sommes plus forts lorsque nous agissons ensemble. Alors que nous bâtissons un Nord plus sûr, résilient et prospère, nous le faisons en partenariat étroit avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis—et avec un engagement commun à avancer dans un esprit de collaboration, de respect et d'action.

Le travail à venir est ambitieux et l'opportunité est historique. Faisons-le, ensemble.

A handwritten signature in cursive script, reading "R Chartrand".

L'honorable Rebecca Chartrand, c.p., député

Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à faire progresser la réconciliation et l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus particulièrement, aux indicateurs « L'autodétermination des Autochtones » et « Discrimination et traitement injuste », par l'entremise de l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des 3 derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour Relations Couronnes-Autochtones. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Les injustices passées sont reconnues et résolues

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre de revendications particulières résolues par le ministère	2021-2022 : 26 2022-2023 : 56 2023-2024 : 42	35	31 mars 2026
Nombre d'ajouts aux réserves terminés	2021-2022 : 36 2022-2023 : 40 2023-2024 : 17	70	31 mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'anciens pensionnats pour lesquels des travaux d'enquête ont été menés ^a	2021-2022 : nouveau en 2023-2024 2022-2023 : nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 61 %	86 %	31 mars 2026
Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre ^b	2021-2022 : 80 % 2022-2023 : 85 % 2023-2024 : 85 %	100 %	31 mars 2026

^a Cet indicateur se rapporte aux travaux d'enquête sur les sites d'inhumation non marqués aux pensionnats inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dans la Convention de règlements relative aux pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador seulement.

^b Cet [indicateur](#) inclut les initiatives dont le gouvernement fédéral a la responsabilité exclusive ou partagée et qui sont mises en œuvre ou en voie de l'être.

Tableau 2 : Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la <i>Loi sur les Indiens</i>	2021-2022 : 58,4 % 2022-2023 : 68 % 2023-2024 : 70,2 %	75,9 %	31 mars 2026
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion financière	2021-2022 : 53,1 % 2022-2023 : 58 % 2023-2024 : 59,3 %	65 %	31 mars 2026
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion des terres	2021-2022 : 17,4 % 2022-2023 : 17,9 % 2023-2024 : 19,7 %	21,1 %	31 mars 2026
Pourcentage de groupes autochtones qui ont amélioré leur capacité de gouvernance	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 10%	5 %	31 mars 2026

Tableau 3 : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation ^a	2021-2022 : 10 2022-2023 : 13 2023-2024 : 8	8	31 mars 2026
Pourcentage d'Autochtones ayant conclu des ententes de type préliminaire élaborées conjointement	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 71 %	92 %	31 mars 2026
Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	2021-2022 : 53 2022-2023 : 60 2023-2024 : 77	94	31 mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'Autochtones avec qui des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 43 %	45 %	31 mars 2026

^a Les résultats pour cet indicateur ne sont pas cumulatifs.

Tableau 4 : Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	2021-2022 : 66 ^a 2022-2023 : 66 ^a 2023-2024 : 64 ^b	64	31 mars 2029
Pourcentage de groupes autochtones ayant conclu des ententes qui démontrent une augmentation de l'Indice de bien-être des communautés	2021-2022 : 67 % ^c 2022-2023 : 67 % ^c 2023-2024 : 57 % ^d	60 %	31 mars 2029
Pourcentage d'écoles des Premières Nations ayant une entente sectorielle en éducation qui offrent un curriculum adapté à la culture	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 100 %	95 %	31 mars 2026
Nombre de membres de la famille de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées et de survivantes ayant reçu des mesures de soutien d'un fournisseur adapté à la culture pour leur cheminement de guérison	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible ^e	À déterminer	À déterminer

^a Ce résultat provient du Recensement de la population de 2016. Il représente la moyenne des nombres suivants : Nations autonomes distinctes : 71, Premières Nations signataires de traités modernes : 67, et collectivités inuites signataires de traités modernes : 61.

^b Ce résultat est basé sur les données du Recensement de 2021. Les résultats fondés sur des distinctions sont les suivants : Premières Nations autonomes : 73, Premières Nations signataires de traités modernes : 67 et communautés inuites signataires de traités modernes : 61.

^c Ce résultat provient du Recensement de la population de 2016.

^d Ce résultat provient du Recensement de la population de 2021.

^e En tant que nouvel indicateur, et sur la base des rapports des bénéficiaires de fonds associés, un résultat est attendu d'ici le 31 mars 2025 et servira de base pour déterminer les futures cibles.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de RCAANC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Relations Couronne-Autochtones en 2025-2026.

Le renouvellement de la relation de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones est essentiel pour faire avancer la réconciliation. RCAANC poursuit son travail avec les partenaires autochtones afin de corriger les torts du passé et de bâtir un meilleur avenir grâce à l'autodétermination. En 2025-2026, Relations Couronne-Autochtones axera ses

efforts sur 4 résultats ministériels qui aideront les partenaires autochtones à créer, à déterminer et à améliorer progressivement leurs propres conditions de réussite et de bien-être.

Résultat ministériel : Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et pratiques assimilationnistes ont mené au déni des droits autochtones. Pour résoudre les griefs, le Canada s'engage à poursuivre le dialogue, les partenariats et la négociation, qui constituent des moyens positifs de faire progresser la réconciliation. Il s'agit d'un processus continu qui exige l'affirmation des droits, la reconnaissance des torts du passé, une compréhension de l'histoire coloniale du Canada et une collaboration avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement des solutions.

Les [revendications particulières](#) portent sur les torts passés causés aux Premières Nations. Le gouvernement du Canada travaille avec les Premières Nations pour résoudre les revendications particulières en suspens au moyen de règlements négociés. Au cours de la prochaine année, RCAANC accélérera le règlement des revendications particulières afin de soutenir la réconciliation avec les Premières Nations. Le ministère vise à résoudre au moins 35 réclamations spécifiques en 2025-2026, en utilisant des processus simplifiés et une approche-cadre pour les réclamations de prestations agricoles. Les travaux se poursuivront également avec les partenaires des Premières Nations pour élaborer et mettre en œuvre conjointement des réformes du processus de revendications particulières, conformément à notre engagement dans le Plan d'action de la Déclaration des Nations Unies du Canada visant à apporter plus d'équité et rapidité dans le processus lié au règlement des revendications particulières.

RCAANC s'associe au ministère de la Justice pour gérer la résolution des litiges, notamment en négociant des accords de règlement à l'extérieur des tribunaux ou en soutenant les litiges par l'intermédiaire du système judiciaire. Cela se fait conformément à la [Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#), en tenant compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et contribue au développement de la jurisprudence autochtone. Conformément à la Directive et aux [10 Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#), le ministère s'efforcera de résoudre les griefs et les litiges historiques par la discussion et les règlements négociés plutôt que par le biais de litiges. Parmi les exemples récents de cette approche, on peut citer les accords de règlement majeurs conclus avec 21 Premières Nations signataires du Traité Robinson Huron et Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek ainsi qu'un accord reconnaissant le titre autochtone de la nation Haïda.

Le ministère s'engage également à résoudre en dehors des tribunaux les litiges relatifs aux réclamations pour les expériences vécues durant l'enfance par les Autochtones, dans la mesure du possible. Les règlements sont conçus pour équilibrer la rémunération individuelle avec des investissements prospectifs pour soutenir la guérison, le bien-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. Au cours de cette année, RCAANC travaillera avec les avocats du groupe, le ministère de la Justice et les administrateurs tiers pour mettre en œuvre les accords de règlement McLean (externats indiens fédéraux), Gottfriedson (externats des pensionnats indiens) et Percival (pensionnats fédéraux) pour s'assurer que les survivants reçoivent une indemnisation pour les préjudices qu'ils ont subis. De plus, les négociations de règlement concernant Hardy (Indian Hospitals) devraient être conclues. Toute négociation de règlement en cours qui aboutirait nécessiterait l'approbation de la Cour. Il est également prévu que l'engagement auprès des survivants pour soutenir la création et la structure de la fondation ainsi que les activités de recherche et de commémoration débiteront au cours de cet exercice.

RCAANC gèrera stratégiquement son approche en matière de litiges en se fondant sur des principes. Les litiges liés à la série de Recours collectif relatif aux Métis et Indiens non-inscrits de la rafle des années 60 (Sixties Scoop) seront portés devant les tribunaux en 2025-2026. Bien que la décision de poursuivre ces réclamations reflète la responsabilité limitée du Canada dans les domaines de compétence provinciale claire, le ministère continuera à soutenir les survivants dans la poursuite de la justice.

Les ajouts aux réserves (AR) sont des parcelles de terre ajoutées à une réserve existante d'une Première Nation ou elles créent une nouvelle réserve, en milieu rural ou urbain. Au cours de cette année, RCAANC travaillera en collaboration avec des partenaires autochtones sur des options visant à repenser la politique sur les AR et à soutenir le traitement rapide des demandes d'ajouts aux réserves. Les options pour une politique repensée seront éclairées par un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations et par les renseignements recueillis dans le cadre de l'appel de propositions achevé en 2024-2025. RCAANC travaille avec les partenaires des Premières Nations et d'autres intervenants par l'intermédiaire du Comité consultatif technique (CCT) pour répondre aux priorités à court et à moyen terme liées à la refonte de la politique sur les AR. L'objectif est d'avoir une politique qui soutient efficacement le développement communautaire et économique, l'identité et la prospérité des Premières Nations en ajoutant des terres à leur assise territoriale de réserve en temps opportun. Au cours de l'année à venir, le ministère vise à élaborer et à valider conjointement des options politiques avec des partenaires des Premières Nations, ainsi qu'à finaliser la refonte de la politique AR, à rédiger un plan de mise en œuvre, à développer de nouveaux outils, mener des travaux de validation sur la nouvelle politique et les nouveaux outils, et explorer des modifications législatives et le lancement d'un projet pilote visant à mettre sur pied une organisation des Premières Nations qui soutiendrait les Premières Nations dans le cadre du processus de proposition d'AR. RCAANC travaille également avec les membres du CCT pour mettre en œuvre des changements provisoires à la directive de politique sur les AR de 2016 qui ont été annoncés par le ministre en décembre 2024 l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations. De plus, le ministère, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, vise à approuver 70 ajouts aux réserves et les demandes de création de réserves pour cet exercice financier.

Le gouvernement du Canada travaille également à la mise en œuvre intégrale des 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation pour faire progresser la réconciliation. Les 94 appels à l'action visent à réduire les inégalités entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones et à combler les écarts socioéconomiques en reconnaissant et en répondant activement aux impacts durables des pensionnats à tous les niveaux de la société canadienne. RCAANC fera progresser les travaux sur les appels à l'action qui relèvent de la responsabilité fédérale et encouragera et soutiendra les institutions provinciales, territoriales et du secteur privé dans leur travail. Comme le prévoient les appels à l'action 54 à 56, le gouvernement du Canada s'efforcera de faire progresser la réconciliation en s'acquittant de ses responsabilités envers le Conseil national pour la réconciliation (le Conseil), comme le prévoit la [Loi sur le Conseil national pour la réconciliation](#), entrée en vigueur le 2 juillet 2024. Il s'agit notamment de soutenir la création du Conseil en tant qu'organisation indépendante dirigée par des Autochtones, la sélection de son premier conseil d'administration, ainsi que de fournir en toute transparence des informations au Conseil et d'élaborer des rapports annuels sur la « situation des peuples autochtone ».

En 2025-2026, RCAANC continuera de mettre en œuvre les appels à l'action 72 à 76 concernant les enfants disparus et les renseignements sur les inhumations. Plus précisément, le ministère collaborera avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation pour mettre à jour et tenir à jour le Registre national des décès des élèves des pensionnats indiens (appel à l'action 72) et élaborer et tenir à jour le Registre national des cimetières des pensionnats indiens (appel à l'action 73). Ces travaux en cours

permettront d'accroître l'information disponible pour les familles et les survivants sur les décès et les lieux d'inhumation des élèves, d'accélérer les progrès réalisés pour partager les données et améliorer l'accès à l'information sur les enfants disparus ou décédés des pensionnats.

De plus, pour faire avancer les appels à l'action 74 à 76, RCAANC supportera des initiatives communautaires axées sur les besoins des survivants pour localiser, documenter et commémorer les sites d'inhumation et les tombes non documentés associés aux 140 pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et les 5 pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador (Anderson). Il s'agit notamment de fournir un financement stable et prévisible sur 2 ans au Centre national pour la vérité et la réconciliation afin de s'assurer qu'il puisse remplir avec succès son mandat. Le ministère sera aussi chargé :

- d'appuyer les initiatives visant à honorer les souhaits des familles d'identifier et de rapatrier les restes des enfants, par l'intermédiaire du Fonds de soutien communautaire aux enfants disparus des pensionnats.
- de diriger un processus pangouvernemental visant à identifier et à élaborer une approche fédérale pour partager les documents liés aux pensionnats définis dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Ces documents s'ajoutent à ce qui a déjà été divulgué à la Commission vérité et réconciliation.

En octobre 2024, le Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens a déposé son rapport final. RCAANC examinera ses recommandations avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de supporter le ministère de la Justice afin d'éclairer la mise en œuvre et l'élaboration des initiatives actuelles et futures potentielles.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance

Le développement d'institutions et d'une gouvernance dirigées par les Autochtones est une étape essentielle vers l'autodétermination des Autochtones, un droit humain énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. RCAANC s'efforce de mettre en place des mécanismes efficaces pour soutenir la transition vers l'abandon des systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance en aidant les peuples autochtones à faire progresser leurs institutions de gouvernance et leur droit de participer à la prise de décisions sur les questions ayant une incidence sur leurs droits grâce à la [mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de la personne et Plan d'action pour la Loi sur la Déclaration des Nations Unies \(2023-2028\)](#).

De plus, l'[Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations](#) permet aux communautés participantes de soustraire leurs terres aux dispositions de gestion des terres de la *Loi sur les Indiens* et de mettre en œuvre la gouvernance et les lois des Premières Nations à l'égard de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement. À la suite d'un engagement dans le budget 2023 de 35,3 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir le développement d'un système d'enregistrement foncier dirigé par les Premières Nations, RCAANC a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations pour développer le système d'enregistrement foncier des Premières Nations. Ce registre sera géré et administré par une nouvelle organisation à but non lucratif des Premières Nations et sera accessible aux Premières Nations dotées

de codes fonciers opérationnels conformément à l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations, ainsi qu'à toute Première Nation autonome.

En 2025-2026, RCAANC collaborera avec des partenaires des Premières Nations à l'élaboration de cette solution moderne de gestion et d'enregistrement des terres. Le ministère prendra les mesures nécessaires pour commencer la mise en œuvre du Registre de gouvernance des terres des Premières Nations, en visant une date de mise en œuvre initiale de 2027-2028, avec des travaux continus au cours des prochaines années. RCAANC élaborera conjointement les futures modifications législatives, réglementaires et de l'Accord-cadre nécessaires pour faire progresser le développement du Registre dans le cadre du mandat plus large d'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres.

La [Loi sur la gestion financière des Premières Nations](#) fournit aux Premières Nations un cadre législatif et institutionnel leur permettant d'affirmer et d'exercer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de la fiscalité et de l'accès aux marchés financiers et, plus récemment, en ce qui a trait à la prestation de services et la planification, l'approvisionnement, la propriété et la gestion des infrastructures. Au cours de cette année, RCAANC travaillera en étroite collaboration avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations, l'Autorité financière des Premières Nations et l'Institut des infrastructures des Premières Nations pour faire progresser les initiatives proposées par les 4 institutions financières. Cela comprend des améliorations continues au régime de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, comme l'élaboration conjointe de règlements visant à améliorer l'accès au régime d'emprunt collectif pour les Premières Nations autonomes et les organismes autochtones sans but lucratif; soutenir les études et les analyses visant à combler les lacunes institutionnelles, réglementaires ou de capacité touchant les Premières Nations, notamment celles liées à l'assurance, à la fiscalité, à l'application de la loi, à l'investissement et à l'accès au capital et d'explorer d'autres possibilités pour fournir aux Premières Nations les outils et le soutien dont elles ont besoin pour parvenir à la prospérité économique et à l'autodétermination.

L'[Institut des infrastructures des Premières Nations](#) est une initiative dirigée par des Autochtones qui vise à fournir aux communautés et aux organisations autochtones les compétences et les processus nécessaires pour planifier, acquérir, posséder et gérer les actifs d'infrastructure sur leurs terres. Les travaux sur la mise en œuvre officielle de l'Institut des infrastructures des Premières Nations se poursuivront au cours du présent exercice financier. Cela comprend le soutien aux processus de sélection pour nommer les directeurs du conseil d'administration de l'Institut. RCAANC appuiera également l'accélération des opérations et de la prestation de services de l'Institut d'infrastructure des Premières Nations.

Pour soutenir les groupes autochtones qui participent aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et de l'autodétermination, RCAANC continuera à apporter son soutien dans le cadre du volet de financement du renforcement des capacités. Cela facilitera les négociations pour entreprendre des activités de préparation aux droits et à l'autodétermination avant la mise en œuvre des accords et conformément aux plans de travail élaborés conjointement. On s'attend à ce que jusqu'à 10% des partenaires qui participent à ces tables soient admissibles à un financement pour le renforcement des capacités en 2025-2026.

En 2025-2026, RCAANC appuiera 41 conseils et organisations, qui sont des institutions de gouvernance publique, des comités ou d'autres types d'organismes de gestion créés en vertu des traités, pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Les conseils et les comités publics sont responsables de la plupart des décisions réglementaires concernant la terre, l'eau et l'environnement. RCAANC soutient ces organismes qui fournissent des services importants, comme la réalisation d'un examen préliminaire des

propositions de développement, l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux, ainsi que la délivrance de permis d'utilisation de l'eau et de permis d'utilisation des terres. Ces organisations, combinées aux traités modernes, à l'autonomie gouvernementale et aux accords sectoriels, permettent aux peuples autochtones de planifier, d'arbitrer et de gérer les terres, l'eau, la faune, les ressources renouvelables et d'autres ressources à travers le pays.

En outre, RCAANC travaillera sur le processus d'élaboration conjointe de la politique fiscale, une initiative pangouvernementale à laquelle participent 26 gouvernements autochtones autonomes, afin d'élaborer conjointement des méthodologies et des approches relatives aux besoins en dépenses, comme le prévoit la [Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale](#). En 2025-2026, le ministère et les gouvernements autochtones autonomes établiront conjointement des plans et des priorités pour la poursuite des travaux de codéveloppement et de la recherche connexe. RCAANC travaillera également avec les 4 partenaires métis reconnus par le gouvernement fédéral pour adapter la politique aux besoins des Métis dans un contexte métis, ce qui favorisera l'avancement de l'autonomie gouvernementale des Métis.

Enfin, le ministère poursuivra ses travaux sur une approche stratégique visant à réformer l'appartenance et la citoyenneté des Premières Nations, dans le cadre de l'abandon progressif de la *Loi sur les Indiens* et en vue d'une plus grande autodétermination des Premières Nations. En 2025-2026, RCAANC travaillera à la planification d'un vaste processus de consultation conformément à la mesure 2.9 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* pour consulter les Premières Nations et d'autres groupes autochtones touchés afin de soutenir l'élaboration conjointe de solutions de rechange facultatives à l'inscription et à l'appartenance à la *Loi sur les Indiens* (citoyenneté des Premières Nations) dans le but de commencer les consultations en 2026-2027.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada s'engage à renouveler les relations avec les peuples autochtones en se fondant sur l'affirmation et la mise en œuvre de leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris le droit à l'autonomie gouvernementale. Les peuples autochtones pourront ainsi déterminer leur développement politique, économique, social et culturel.

Au cours de cette année, RCAANC fera progresser les relations bilatérales avec les organisations autochtones nationales. Cela comprend chacun des [mécanismes bilatéraux permanents](#), établis avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuit et des Métis comme espace pour identifier les priorités communes, co-élaborer des politiques et suivre les progrès. RCAANC a l'intention de poursuivre les réunions régulières des mécanismes bilatéraux permanents pour 2025-2026, tout en étant conscient que cela pourrait changer pour respecter l'évolution des modalités de gouvernance des organisations autochtones.

Le ministère collaborera avec les organisations nationales de femmes autochtones pour mettre en œuvre des accords de relations pangouvernementales et faire avancer les priorités communes. Au cours de cet exercice financier, RCAANC a l'intention de collaborer étroitement avec ses partenaires pour évaluer l'efficacité des accords existants. Cette évaluation visera à identifier les réussites et les défis, ainsi qu'à déterminer les priorités futures potentielles. L'objectif est de s'assurer que ces accords continuent de promouvoir l'autonomisation et le bien-être des femmes autochtones, de renforcer les relations avec les communautés et de s'adapter à l'évolution des besoins et des objectifs.

[L'Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones](#) (CPA) (non disponible en français) vise à établir une relation renouvelée, à améliorer les conditions socio-économiques des autochtones et à réduire les disparités entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones. Les fonctionnaires fédéraux devraient continuer à se réunir et à faire avancer les actions identifiées dans les plans de travail pour 2025-2026.

Au cours de cet exercice financier, afin de soutenir les familles et les survivants, RCAANC prévoit organiser la troisième Table ronde nationale autochtone-fédérale-provinciale-territoriale annuelle sur les femmes, les filles et les personnes autochtones disparues et assassinées, qui réunira des dirigeants autochtones, partenaires et autres intervenants. À la suite de la publication du [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) en 2021 visant à mettre fin au racisme et à la violence systémiques, et de la contribution du gouvernement fédéral à ce plan d'action, à savoir [la voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#), le gouvernement fédéral rend compte des progrès réalisés dans le cadre du Rapport annuel d'étape sur la voie fédérale, publié chaque année. Le rapport annuel d'étape 2024-2025 de la Voie fédérale sera publié le 3 juin 2025, parallèlement à un nouvel outil de rapport en ligne mettant en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à la justice.

Les travaux se poursuivront pour faire avancer l'Appel à la justice 1.7 (ombudsman des Autochtones et des droits de la personne), y compris l'examen et la prise en compte des recommandations de la représentante spéciale du ministre dans son rapport final sur l'Appel à la justice 1.7.

De plus, certains projets pluriannuels seront financés jusqu'en 2025-2026 dans le cadre du [Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones](#), qui vise à améliorer les méthodologies de données spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées.

Les [traités modernes](#), les [ententes sur l'autonomie gouvernementale](#) et d'autres arrangements constructifs constituent les fondements d'un changement transformateur qui nous éloigne des systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance. En décembre 2022, de nouveaux outils financiers ont été adoptés pour aider à résoudre les négociations de l'article 35 en autorisant des types d'accords plus flexibles et en fournissant un financement enrichi pour les traités, les accords de tremplin et d'autres arrangements constructifs. Au cours de cette année, le ministère proposera des approches novatrices en matière de discussions fondées sur les droits. Actuellement, l'approche de reconnaissance des droits et de l'autodétermination des peuples autochtones est en cours de révision afin d'améliorer les processus internes et de les rendre plus efficaces pour maximiser les relations positives avec les partenaires, tout en assurant la viabilité budgétaire.

De plus, en 2025-2026, RCAANC travaillera avec des partenaires pour assurer la mise en œuvre significative de 27 traités modernes, de 3 accords d'autonomie gouvernementale autonomes et de 9 accords sectoriels en éducation. Cela sera réalisé, en partie, en maintenant une relation réactive avec les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, en assurant une gestion efficace du financement et en continuant à soutenir les processus dirigés par les Autochtones pour reconstruire et reconstituer leurs nations historiques, faire progresser l'autodétermination et s'éloigner graduellement de la *Loi sur les Indiens*. Le ministère aura pour but de veiller à ce que toutes les institutions gouvernementales publiques et tous les partenaires des traités modernes aient accès à un financement stable et continu pour leurs programmes et services.

Conformément à la [Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada](#), publiée en 2023, RCAANC fera progresser les engagements prioritaires en partenariat avec les partenaires

autochtones des traités modernes et d'autres ministères et organismes gouvernementaux afin d'assurer la mise en œuvre complète et efficace des accords grâce à une approche pangouvernementale. Le ministère offrira également une formation aux fonctionnaires fédéraux afin de les sensibiliser davantage aux relations, aux objectifs et aux obligations des traités modernes dans l'ensemble du gouvernement, en s'appuyant sur de récentes collaborations avec l'École de la fonction publique du Canada avec le lancement d'un cours en ligne à rythme libre : [Une introduction aux traités modernes et à l'autonomie gouvernementale](#). De plus, la politique a établi un forum intergouvernemental annuel permanent des dirigeants entre les dirigeants des traités modernes et des gouvernements autochtones, le premier ministre et les principaux ministres fédéraux. Le Forum, semblable à un mécanisme bilatéral permanent, sert de forum politique de plus haut niveau pour discuter des priorités de mise en œuvre et des questions qui sont essentielles pour les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale autochtones et leurs communautés. La planification du Forum intergouvernemental des dirigeants de 2025 en est à ses débuts avec les partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'autonomie gouvernementale.

S'appuyant sur les progrès réalisés en 2024-2025, le projet de loi C-77, *Loi concernant le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes*, a été déposé à la Chambre des communes le 10 octobre 2024. RCAANC appuiera la création d'un mécanisme de surveillance indépendant pour la mise en œuvre des traités modernes. Une mobilisation continue aura lieu avec les partenaires autochtones signataires de traités modernes.

La [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#) appuie une approche fondée sur les droits pour la négociation de traités, d'ententes et d'autres arrangements constructifs entre les partenaires et les Premières Nations autochtones participantes en Colombie-Britannique. Au cours de cet exercice financier, RCAANC fera progresser la mise en œuvre de la Politique, en partenariat avec les autres principaux acteurs du processus des traités de la Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique). Les parties travailleront à l'appui de l'élaboration des annexes énumérées à [l'annexe A](#) de la Politique et, grâce à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre conjoint, identifieront d'autres possibilités de soutenir la mise en œuvre de la politique à l'avenir.

Le gouvernement du Canada a le devoir de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les groupes autochtones lorsqu'il envisage des activités ou des décisions qui pourraient avoir une incidence négative sur les droits ancestraux et issus de traités. RCAANC appuiera l'approche pangouvernementale en matière de consultation et d'accommodement en fournissant des conseils et des orientations améliorés, des outils de consultation, de la formation et une coordination interministérielle pour aider à garantir que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles, ainsi que ses engagements en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sa loi correspondante.

À cette fin, le ministère fournira des orientations, des conseils et des outils pour aider les fonctionnaires fédéraux à entreprendre des consultations, des accommodements et des engagements significatifs, notamment en soutenant des initiatives politiques pangouvernementales et en conseillant sur les évaluations de projets majeurs nationaux. En 2025-26, RCAANC prévoit de fournir des conseils et des orientations aux fonctionnaires fédéraux sur environ 80 projets, y compris ceux relevant de la Loi sur l'évaluation d'impact, de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, des initiatives de croissance propre et des projets pour lesquels le gouvernement fédéral est le promoteur. En ce qui concerne la formation sur l'obligation de consultation, RCAANC estime que 3 000 fonctionnaires fédéraux seront formés au cours de cet exercice.

Le budget de 2023 prévoit du financement pour que RCAANC collabore avec les groupes autochtones et renouvelle les lignes directrices permettant aux fonctionnaires fédéraux de s'acquitter de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder. Le renouvellement de ces lignes directrices en partenariat avec les groupes autochtones est essentiel pour équiper adéquatement les fonctionnaires fédéraux afin qu'ils puissent travailler de manière significative avec les groupes autochtones par le biais de consultations, d'accommodements et d'engagement. Par conséquent, plusieurs phases d'engagement ont débuté, la deuxième phase débutant en février 2025. Au cours de cette année, 11 sessions régionales et 3 sessions virtuelles sont prévues. On espère que la participation dépassera celle de la première phase, où des participants de 230 communautés et organisations se sont joints à la conversation. De nouvelles lignes directrices devraient être finalisées en 2026.

RCAANC s'engage à établir des partenariats avec les peuples autochtones par l'élaboration conjointe et la négociation de [protocole de consultation](#) et de centres de ressources de consultation avec les groupes autochtones afin de créer un processus à suivre lors de consultations sur les impacts négatifs potentiels sur les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou revendiqués. Le financement existant soutient la mise en œuvre de 12 protocoles de consultation et le codéveloppement de 7 nouveaux protocoles (représentant 69 communautés des Premières Nations, 26 régions ou territoires métis et 25 communautés autochtones autoproclamées qui revendiquent des droits autochtones). De plus, RCAANC finance le fonctionnement de 5 centres de ressources de consultation (desservant 54 communautés des Premières Nations et 25 régions ou territoires métis).

Enfin, le ministère veillera à ce que les droits et les intérêts des autochtones soient connus des fonctionnaires fédéraux en apportant des améliorations continues au système et des mises à jour du contenu du [Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités](#) (SIDAIT) afin de faciliter le partage d'informations à l'appui de la consultation des détenteurs potentiels ou établis de droits ancestraux ou issus de traités. Cela comprend le co-développement du contenu du système et l'exploration, dans la mesure du possible, de la co-gestion de SIDAIT avec des partenaires autochtones.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Le gouvernement du Canada s'engage à aider les peuples autochtones à atteindre l'autodétermination, qui mènera à une amélioration de leurs conditions socioéconomiques et de leur bien-être.

[L'indice de bien-être des communautés](#) (IBC) est une méthode d'évaluation du bien-être socioéconomique dans les collectivités canadiennes. Différents indicateurs sont tirés du recensement de la population de Statistique Canada et combinés pour attribuer à chaque communauté un score de bien-être.

Les traités modernes et les accords d'autonomie gouvernementale reconnaissent les droits, les compétences et les responsabilités. Elles favorisent le développement politique, économique, social et culturel des partenaires autochtones et soutiennent les objectifs de ces accords, notamment l'amélioration du bien-être socioéconomique des populations. Les scores du IBC sont utilisés pour comparer le bien-être dans les zones de traités modernes et d'accords d'autonomie gouvernementale avec le bien-être dans d'autres collectivités canadiennes. Une augmentation du score de l'indice suggérerait une amélioration des conditions socioéconomiques des populations concernées. Parallèlement, RCAANC travaille avec ses partenaires des traités modernes et d'autres ministères pour mettre à jour les éléments de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. En 2025-2026, les partenaires seront mobilisés par le biais de diverses voies telles que les négociations de renouvellement, les réunions du comité de mise en œuvre, les processus continus de coopération de politiques, les groupes de travail thématiques, les tables rondes sur la reconnaissance

des droits et l'autodétermination des peuples autochtones, ainsi que d'autres forums appropriés permettront une représentation significative, clarifiera les rôles et les responsabilités et favorisera l'établissement de relations.

En matière d'éducation, le Canada a conclu plusieurs accords sectoriels et d'autonomie gouvernementale qui lui confèrent un contrôle juridictionnel complet sur l'éducation. Ces accords permettent aux peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs systèmes et institutions d'éducation en fournissant des services qui reflètent mieux les besoins des étudiants et en dispensant une éducation culturellement adaptée. La mise en œuvre efficace de ces accords fait partie intégrante de l'effort visant à favoriser la réconciliation, l'autodétermination et la réduction des écarts socioéconomiques entre les communautés autochtones et les autres communautés canadiennes. En 2025-2026, RCAANC travaillera avec les gouvernements autochtones autonomes pour mettre en œuvre leurs accords d'autonomie gouvernementale sectorielle en éducation et pour améliorer les résultats scolaires des élèves dans les communautés participantes. Plus précisément, il existe 9 accords sectoriels en éducation en partenariat avec les gouvernements autochtones de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre desquels nous soutiendrons nos partenaires dans la prestation de services d'éducation.

L'accès à un logement sûr et abordable est également essentiel pour améliorer la santé et les résultats sociaux des peuples autochtones et pour assurer un avenir solide pour leurs collectivités. Le budget de 2023 a annoncé un financement de 4 milliards de dollars sur 7 ans pour la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique dirigée par les Autochtones. En 2025-2026, le ministère collaborera avec les partenaires des Premières Nations signataires de traités modernes et autonomes, qui recevront 118,5 millions de dollars pour mettre en œuvre cette stratégie. Grâce aux investissements fédéraux dans le logement fournis par RCAANC en 2025-2026, les gouvernements métis prévoient construire plus de 400 nouvelles maisons pour leurs citoyens, aider plus de 500 familles avec une aide à la mise de fonds, rénover plus de 2 400 logements et fournir plus de 600 subventions au loyer à leurs citoyens dans le besoin. De plus, les organisations inuites de traités doivent construire de nouvelles maisons et réparer les maisons existantes (60 et 58 respectivement), augmenter les terres disponibles pour le développement de logements, mettre en place des mesures d'abordabilité et offrir d'importants programmes de logements dirigés par les Inuit dans leurs communautés.

RCAANC s'engage également à soutenir les membres des familles et les survivants des femmes, des filles et des personnes autochtones disparues et assassinées 2ELGBTQI+ afin qu'ils puissent trouver la guérison sous toute forme qui leur convient. Le gouvernement fédéral continue de soutenir les ressources dirigées par des Autochtones, tenant compte des traumatismes et culturellement pertinentes, qui sont accessibles aux membres de la famille et aux survivants des femmes, des filles et des personnes autochtones disparues et assassinées par l'intermédiaire du [Soutien au bien-être des familles et des survivants des personnes disparues et assassinées](#). Ce programme soutient diverses initiatives, notamment [l'alerte Robe rouge](#), qui envoie une notification lorsqu'une femme, une fille, une personne bispirituelle ou une personne de genre différent autochtone disparaît afin qu'elle puisse être ramenée chez elle en toute sécurité.

Enfin, l'indemnisation associée au règlement des griefs historiques permet aux peuples autochtones de saisir des opportunités socio-économiques et d'améliorer leur bien-être, notamment par la création d'emplois et l'augmentation des revenus du travail. À titre d'exemple, depuis 2015, le Canada a réglé plus de 300 revendications particulières et versé plus de 10,6 milliards de dollars d'indemnités aux Premières Nations, y compris le règlement de 42 revendications particulières rien qu'en 2023-2024. RCAANC vise à régler au moins 35 autres revendications en 2025-2026, dans le cadre des efforts visant à accélérer la réconciliation et à soutenir les répercussions économiques positives.

Principaux risques

RCAANC évolue dans un environnement complexe comportant de nombreux enjeux interconnectés. Son travail est multiforme et la diversité des points de vue rend difficile l'alignement sur une vision, des objectifs et des stratégies communs. Pour réussir, le ministère doit non seulement adapter ses propres processus et pratiques, mais aussi aider ses partenaires autochtones à renforcer leurs capacités. Sans cette collaboration, les progrès vers des changements majeurs pourraient être retardés.

Il est essentiel d'établir et de maintenir des relations efficaces entre RCAANC, les partenaires autochtones et d'autres organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Ceci est particulièrement important pour négocier et mettre en œuvre de nouveaux accords qui soutiennent des relations durables entre les nations. Si ces relations et accords ne prennent pas racine, les améliorations à long terme ne seront pas possibles. Le ministère a identifié plusieurs risques liés à la gestion du changement et à la garantie de la durabilité des opérations. Il s'est engagé à faire face à ces risques au cours de la prochaine année en s'attaquant aux causes profondes et en améliorant ses pratiques.

Pour gérer ces risques, RCAANC coordonne les efforts de l'ensemble du gouvernement sur les questions liées aux droits des Autochtones. Ce travail est soutenu par plusieurs structures de gouvernance, comme le Comité de surveillance des sous-ministres, le Comité sur la réconciliation autochtone et le Comité directeur fédéral. Une collaboration avec les provinces et les territoires aura lieu sur des initiatives clés telles que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

Afin d'aligner les efforts sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sa loi correspondante, le ministère utilise des mécanismes de gouvernance et de consultation, y compris le soutien au Conseil national de réconciliation, pour assurer la coordination et une orientation claire. Des rencontres régulières au sein de RCAANC et avec d'autres organismes gouvernementaux porteront sur des questions spécifiques comme les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le ministère s'efforce d'améliorer la prise de décisions en réformant le Comité directeur fédéral sur les droits de l'article 35. Cela comprend la réduction des doublons, l'accélération des délais d'approbation et la finalisation plus efficace des accords. Les groupes autochtones auront plus d'occasions de donner leur avis tout au long du processus.

À l'avenir, RCAANC créera de nouvelles façons de négocier et de finaliser des accords qui s'harmonisent mieux avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les principes d'autodétermination. Cela comprend des lignes directrices pour l'élaboration conjointe d'accords et d'approches flexibles qui respectent les processus décisionnels des communautés autochtones.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 5 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Relations Couronne-Autochtones

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	11 587 930 891 \$
Équivalents temps plein	949

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de RCAANC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

Des renseignements sur l'ACS Plus pour la responsabilité principale des Relations Couronne-Autochtones sont disponibles dans le tableau des renseignements supplémentaires.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

ODD 5 : Égalité entre les sexes

Les accords de relations pangouvernementales avec les organisations nationales de femmes autochtones contribuent à la réalisation de cet objectif grâce à une approche horizontale collaborative et coordonnée avec chaque organisation afin de définir et de travailler sur des priorités communes. Cela garantit l'inclusion d'une analyse intersectionnelle et sexospécifique dans les politiques, les programmes et les lois qui ont une incidence directe sur les expériences des femmes, des filles et des personnes de sexe différent des Premières nations, des Inuit et des Métis.

Le programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones contribue également à l'avancement de l'ODD 5 en fournissant un financement de projets pluriannuel (36,3 millions de dollars sur 5 ans et 8,6 millions de dollars en continu). Cela comprend le financement des capacités de l'ACS Plus pour améliorer la capacité des organisations locales et régionales à s'engager au sein des communautés, à identifier les besoins et les intérêts et à proposer des priorités et des perspectives pour éclairer les politiques, les programmes et la législation. En 2025-2026, RCAANC cherchera des occasions de collaborer avec des organisations 2ELGBTQI+ pour s'assurer que les outils de l'ACS Plus sont directement inspirés des idées et des expériences de ces organisations.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

L'engagement de RCAANC à l'égard de la refonte de la politique sur les ajouts aux réserves ainsi que son soutien à l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations contribuent à l'ODD 8 et représentent un grand pas en avant vers la promotion de solides partenariats autochtones et de l'autosuffisance. La politique repensée sur les ajouts aux réserves permettra aux Premières Nations de récupérer leurs terres traditionnelles, ce qui se traduira par une efficacité accrue du marché foncier, un meilleur accès au crédit, une sécurité d'occupation et une plus grande compétitivité. L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations confère aux communautés autochtones le pouvoir d'exercer leur juridiction, leur contrôle et leur gestion sur leurs ressources, favorisant ainsi le développement économique local. L'élaboration d'un registre de gouvernance foncière des Premières Nations est une initiative de gestion visant à soutenir la compétence des Premières Nations sur leurs terres. Ces initiatives fournissent des outils d'administration et de gouvernance foncières, créant un environnement propice au développement économique.

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

RCAANC contribue à cet objectif en offrant du soutien et des investissements pour le logement et les infrastructures, en améliorant la qualité de vie, en réduisant les écarts socioéconomiques et en augmentant la participation des Autochtones à l'économie. Le Canada s'est engagé à combler l'écart en matière d'infrastructures (y compris le logement) qui existe entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones d'ici 2030.

ODD 10 : Inégalités réduites

RCAANC contribue à l'avancement de cet objectif par la négociation de traités, d'accords d'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs qui concilient les droits des Autochtones avec la souveraineté de la Couronne. L'objectif est de contribuer à cocréer un environnement propice dans lequel les groupes autochtones peuvent exercer leur droit à l'autodétermination, y compris l'autodétermination économique, pour améliorer les conditions politiques, culturelles et socio-économiques au sein de leurs communautés.

Les mécanismes bilatéraux permanents contribuent également à faire progresser l'ODD 10 en soutenant une relation de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'identifier les priorités communes, coordonner les efforts et mettre en œuvre les stratégies et les programmes. Les mécanismes bilatéraux permanents offrent un mécanisme permettant aux partenaires autochtones de travailler en partenariat avec le gouvernement du Canada pour améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones grâce à l'avancement des politiques, des programmes et des décisions de financement.

L'Assemblée des Premières Nations et le Canada approuveront de nouvelles priorités conjointes pour tirer parti des mécanismes bilatéraux permanents afin de réduire les inégalités au sein des Premières Nations. Ces nouvelles priorités conjointes comprennent des travaux visant à : combler le déficit d'infrastructures dans toutes les catégories d'actifs; faire progresser la réconciliation économique; renforcer les systèmes judiciaires des Premières Nations; répondre aux appels à l'action de la Commission vérité et réconciliation; et de continuer à mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Le gouvernement du Canada et les partenaires inuits continueront à tirer parti des réunions régulières du groupe de travail, des hauts fonctionnaires et des dirigeants du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne (CPIC) pour faire avancer quatorze priorités conjointes assorties de résultats concrets en matière de politiques et de programmes. Ces priorités conjointes porteront notamment sur la mise en œuvre continue du plan d'action de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, du plan d'action national inuit sur les femmes et les filles inuites disparues et assassinées et sur les 2ELGBTQI+, de la politique de l'Inuit Nunangat, des principes d'élaboration conjointe entre les Inuit et la Couronne, ainsi que sur la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation du CPIC. En raison de l'évolution du paysage de la gouvernance métisse, RCAANC évaluera la façon dont il s'engage avec les organisations métisses au-delà du Ralliement national des Métis (RNM) pour s'assurer que l'engagement se poursuivra collectivement, dans la mesure du possible, et bilatéralement, si nécessaire.

Le Programme de contribution de l'interlocuteur fédéral contribue à l'avancement de l'ODD 10 en continuant d'améliorer les relations avec les Métis, ainsi qu'avec les organisations et communautés autochtones non inscrites et hors réserve partout au pays. Le programme aide à renforcer les capacités organisationnelles, la gouvernance, la stabilité et la responsabilité des organisations pour représenter efficacement leurs clients, établir des partenariats avec les gouvernements et le secteur privé et améliorer les réalités socio-économiques. Le programme contribue également à soutenir des initiatives qui répondent aux préoccupations en matière de logement identifiées par les organisations métisses et en fournissant un financement aux Métis pour soutenir l'accord auxiliaire sur le logement entre le Canada et la Nation métisse, le Fond d'accélération du logement des Métis et la nouvelle stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Grâce à ce programme de contribution, les organisations métisses ont la capacité de déterminer elles-mêmes quelles sont les priorités pour leurs citoyens afin de répondre aux besoins particuliers de chaque région. Ils répondent aux besoins en

matière de logement dans l'ensemble du continuum du logement afin d'assurer un logement adéquat, adapté, abordable et durable aux citoyens métis. Le programme appuie le travail avec les Métis pour :

- trouver des façons pratiques d'améliorer les conditions socioéconomiques des Métis et des Indiens non inscrits
- soutenir l'autodétermination
- réduire la dépendance
- réduire l'écart entre les besoins fondamentaux en matière de logement des ménages autochtones et non autochtones dans les zones urbaines, rurales et nordiques

En plus d'appuyer l'ODD 5, le programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones contribue à faire progresser l'ODD 10 en fournissant un financement stable à long terme aux femmes autochtones et aux organisations 2ELGBTQI+. Ces accords de relations pangouvernementales réduisent les inégalités intersectionnelles fondées sur l'identité de genre, la race, l'origine ethnique, ainsi que le statut régional et économique. En 2025-2026, RCAANC se concentrera sur l'amélioration de ces relations tout en favorisant la collaboration avec d'autres ministères fédéraux. Cette stratégie vise à créer des occasions significatives de coopération, à accroître l'efficacité des investissements et à utiliser des mandats horizontaux dans différents secteurs. En s'associant à des intervenants clés, RCAANC entend faciliter des actions plus coordonnées et plus efficaces qui soutiennent l'autonomisation et le bien-être des femmes autochtones et des communautés 2ELGBTQI+. De plus, le ministère se préparera à une évaluation interne du programme sur 5 ans.

La *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (LGFPN), ses institutions et les améliorations continues apportées au régime, notamment par le biais du projet de loi C-45, contribuent à faire progresser l'ODD 10 visant à réduire les inégalités en s'attaquant aux obstacles et aux lacunes historiques rencontrés par les peuples autochtones. Le régime de la LGFPN joue un rôle important dans la promotion de l'autodétermination et de la croissance économique dans les communautés des Premières Nations. Il s'agit d'une solution de rechange facultative à la *Loi sur les Indiens*, dirigée par les Premières Nations, qui fournit aux Premières Nations un cadre législatif et institutionnel pour affirmer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de l'impôt foncier, de l'accès aux marchés financiers et, plus récemment, du respect des dispositions de la Loi sur les services et la planification, l'approvisionnement, la propriété et la gestion des infrastructures.

RCAANC contribue également à l'ODD 10 par sa gestion et sa mise en œuvre d'accords et de traités négociés qui confèrent le pouvoir décisionnel aux gouvernements autochtones, qui font leurs propres choix quant à la manière de fournir des programmes et des services à leurs communautés. Cela contribue à combler l'écart entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones en matière de réussite scolaire grâce aux traités modernes, aux accords d'autonomie gouvernementale et aux accords sectoriels en matière d'éducation, de conditions de vie grâce au financement du logement et des infrastructures, et des résultats généraux en matière de santé.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Faire progresser l'objectif du ministère qui consiste à reconnaître et à résoudre les injustices passées en s'attaquant aux répercussions actuelles du système des pensionnats est une base essentielle pour parvenir à des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Le programme pour remédier aux séquelles des pensionnats indiens administre le financement de la mise en œuvre des appels à l'action 72 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation à l'appui de l'ODD 16. Le financement du programme soutient les initiatives menées par les communautés autochtones pour localiser, documenter, commémorer et mémoriser les sites funéraires non marqués associés à d'anciens pensionnats. RCAANC collabore avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation concernant le Registre national des décès des élèves

des pensionnats et le Registre national des cimetières des pensionnats. Le ministère continuera également de diriger une initiative horizontale impliquant [6 ministères et organismes fédéraux](#) pour faire face aux répercussions continues du système des pensionnats et commémorer leur histoire et leur héritage dans une approche pangouvernementale.

Enfin, dans le cadre des ODD 10 et 16, RCAANC mettra en œuvre le Plan d'action 2023-2028 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le Plan d'action contient des mesures concrètes pour lutter contre les injustices, combattre les préjugés et éliminer toutes les formes de violence, de racisme et de discrimination, y compris le racisme et la discrimination systémiques. Toutes ces mesures contribuent directement à l'objectif de réduire les inégalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones.

Plus de renseignements sur l'apport de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Relations Couronne-Autochtones est appuyée par les programmes suivants :

- Négociation des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives
- Gestion et mise en œuvre des accords et traités
- Consultation et accommodement
- Mobilisation et soutien de la capacité des Autochtones
- Services dirigés par les Autochtones
- Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière
- Séquelles des pensionnats
- Autres revendications
- Revendications particulières

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour RCAANC se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#)

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Le programme « Convention de règlement relative aux pensionnats indiens » a été retiré du répertoire des programmes.

Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus particulièrement, à l'indicateur « La place du Canada dans le monde ». Elle contribue aussi au domaine « Environnement » et, plus particulièrement, aux indicateurs « Adaptation aux changements climatiques » et « Émissions de gaz à effet de serre ». Ces 2 domaines sont appuyés par l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des 3 derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour Affaires du Nord. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 6 : Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	2021-2022 : 67,1 ^a 2022-2023 : 67,1 ^a 2023-2024 : 67,2 ^b	66,5	31 mars 2029
Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	2021-2022 : Étape 3 amorcée 2022-2023 : Étape 3 en cours 2023-2024 : étape 3 complétée (signature de l'entente de transfert des responsabilités)	Continuer à faire progresser l'étape 4 (mise en œuvre de l'entente de transfert des responsabilités)	31 mars 2026
Pourcentage de rapports produits par le Conseil de l'Arctique qui incluent du contenu canadien	2021-2022 : 88% 2022-2023 : Sans objet ^c 2023-2024 : Sans objet ^c	88 %	31 mars 2026
Variation en pourcentage des auto-évaluations effectuées par les bénéficiaires sur la souveraineté alimentaire	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible	À déterminer ^d	31 mars 2026
Pourcentage du revenu nécessaire pour acheter suffisamment d'aliments nutritifs	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Sans objet ^e	40 % ou moins	31 mars 2026

^a Le résultat (67,1) est basé sur les données du recensement de 2016.

^b Ce résultat est basé sur les données du recensement de 2021.

^c Aucun rapport n'a été soumis aux ministres du Conseil de l'Arctique en raison de la pause du Conseil de l'Arctique suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

^d Cette cible est en cours d'élaboration conjointe avec les partenaires et sera établie une fois que les données seront disponibles.

^e Un résultat ne sera disponible qu'en mars 2026.

Tableau 7 : Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Litres de diesel évités annuellement grâce à l'énergie propre	2021-2022 : 667 000 litres ^a 2022-2023 : 830 000 litres ^a 2023-2024 : 1 000 000 litres ^a	7 000 000 de litres	31 mars 2030
Pourcentage d'évaluations et de plans relatifs aux changements climatiques pour lesquels des mesures ont été mises en œuvre	2021-2022 : 40 % ^b 2022-2023 : 49 % ^b 2023-2024 : 51 % ^b	50 %	31 mars 2026
Pourcentage de renseignements disponibles sur les contaminants pour élaborer des directives de santé publique et faire des choix individuels éclairés en matière d'alimentation	2021-2022 : 90 % 2022-2023 : 88 % 2023-2024 : 93 %	100 %	31 mars 2026

^a Bien que la cible soit cumulative et que la date d'atteinte de la cible soit établie en 2030, des résultats annuels sont disponibles.

^b La collecte de données pour cet indicateur est décalée d'un an.

Tableau 8 : Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui sont activement gérés	2021-2022 : 83 % 2022-2023 : 92 % 2023-2024 : 90 %	80 %	31 mars 2026
Pourcentage de groupes autochtones et du Nord ayant déclaré que leur participation a amélioré les études d'impact menées	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 %	80 %	31 mars 2026
Pourcentage de demandes de réglementation pour lesquelles des mesures sont prises en vue d'assurer la viabilité à long terme des eaux et des terres dans le Nord	2021-2022 : Nouveau en 2023-2024 2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 100 %	100 %	31 mars 2026

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de RCAANC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Affaires du Nord en 2025-2026.

RCAANC est le ministère fédéral responsable de bâtir des collectivités saines et durables et de faire progresser les objectifs globaux de développement scientifique et social dans le Nord. En 2025-2026, les Affaires du Nord axeront leurs efforts sur 3 résultats ministériels qui contribueront à bâtir de façon continue un Nord et un Arctique solides, vibrants et prospères.

Résultat ministériel : Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale

Le Canada continuera de fournir un leadership fédéral et de collaborer avec des partenaires dans l'Arctique et le Nord afin d'élaborer des solutions aux défis, de s'assurer que les priorités et les besoins régionaux sont traités et de renforcer la capacité au sein des organismes régionaux.

Le [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord](#) (CSAN), élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux, a établi une vision commune de l'avenir où les populations du Nord et de l'Arctique prospèrent, sont fortes et en sécurité. Il guidera la politique fédérale dans la région jusqu'en 2030 et au-delà. RCAANC collaborera de façon continue avec les partenaires du Nord, ce qui devrait se poursuivre jusqu'en 2025-2026, tant au niveau politique (réunions annuelles du Comité de direction) qu'au niveau des fonctionnaires (réunions mensuelles du groupe de travail de tous les partenaires).

De plus, le logement est essentiel pour soutenir des familles et des communautés en santé dans le Nord et partout au Canada. Grâce à des investissements continus et à un travail continu avec des partenaires territoriaux et autochtones, RCAANC s'efforce de s'assurer que tous les résidents du Nord ont accès à des logements durables, abordables et sûrs. De plus, le ministère s'engage à soutenir la santé et le bien-être des résidents du Nord en utilisant des solutions conçues dans le Nord. En 2025-2026, RCAANC évaluera et fera progresser trimestriellement des solutions novatrices qui répondent aux besoins essentiels du Canada en matière de logement dans le Nord et l'Arctique par l'intermédiaire des comités directeurs intergouvernementaux dédiés au logement pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, et s'appuiera sur des investissements historiques.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. ont signé l'Accord définitif historique sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut en 2023-2024. La phase de mise en œuvre collaborative d'une durée de 3 ans a débuté tel que stipulé dans l'Accord et se poursuivra jusqu'en 2026-27. Au cours de la prochaine année, les parties feront progresser les travaux de transfert des responsabilités au gouvernement du Nunavut, prévu pour avril 2027.

La participation de RCAANC au Groupe de travail sur le développement durable (GTDD) du Conseil de l'Arctique, y compris la production de rapports, est fondée sur le plan de travail international du groupe de travail. Un plan de travail pour la prochaine présidence danoise du Conseil de l'Arctique est en cours d'élaboration en collaboration avec les États membres et les organisations autochtones, sur la base des directives des hauts fonctionnaires du Conseil chargés de l'Arctique. Il guidera les activités de RCAANC au sein du GTDD de mai 2025 à mai 2027.

RCAANC continuera également d'appuyer les gens du Nord en investissant dans l'éducation postsecondaire dans le Nord et en apportant une réponse horizontale coordonnée aux appels à l'action du [Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord](#). Le soutien à la construction d'un édifice scientifique sur le campus de l'Université du Yukon est en cours. Il est à noter que cet édifice sera le premier du campus qui sera entièrement détenu et exploité par l'Université. De plus, RCAANC soutiendra le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta, tel qu'annoncé dans le budget 2024 (5,2 millions de dollars sur 2 ans).

RCAANC continuera à collaborer et à travailler avec l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) dans le cadre du processus du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne (CPIC) afin d'explorer les options concernant la création future d'une Université de l'Inuit Nunangat. RCAANC s'appuiera également sur les comités de l'Arctique existants et sur d'autres tables de partenariat de l'Arctique et du Nord afin d'élargir les liens entre les organisations.

Administré par RCAANC, le programme [Nutrition Nord Canada](#) (NNC) soutient la sécurité alimentaire dans les collectivités isolées du Nord en améliorant l'accès et l'abordabilité des aliments de détail, du terroir et produits localement, ainsi que d'autres articles essentiels dans 125 collectivités admissibles. Le programme contribue à l'objectif du CSAN qui est de s'assurer que l'Arctique canadien et les peuples autochtones du Nord soient résilients et en bonne santé. En soutenant la sécurité alimentaire, il contribue également à l'objectif associé du CSAN d'éradiquer la faim.

Plus précisément, le programme continue de s'appuyer sur les expansions récentes avec une approche proactive des systèmes alimentaires. Les extensions comprennent des améliorations à la [contribution axée sur la vente au détail](#), un financement accru pour [la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés](#), ainsi que l'introduction de la [subvention de recherche sur la sécurité alimentaire](#) de NNC. Les résultats de la phase 1 du programme de subventions de recherche sur la sécurité alimentaire sont attendus en mars 2025 et devraient aider à orienter les améliorations du programme au niveau du modèle de subvention et à combler les lacunes critiques en matière de données dans la recherche sur la sécurité alimentaire dans les communautés isolées. La phase 2 du programme de subventions de recherche sur la sécurité alimentaire, dont le lancement est prévu en 2025, se concentrera sur l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations sur des modèles alternatifs et des possibilités d'ajustement des subventions et d'amélioration de l'accès à l'alimentation, aux côtés de partenaires autochtones.

Le programme NNC fera l'objet d'un examen externe en 2025-2026. Un représentant ministériel spécial sera nommé en 2025 pour lancer la revue.

Résultat ministériel : Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes

Les résidents du Nord et de l'Arctique sont exposés aux impacts des changements environnementaux en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les changements climatiques rapides, l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, les infrastructures vieillissantes et inefficaces, ainsi que les inondations et les feux de forêt. RCAANC s'efforce de s'assurer que les communautés autochtones et nordiques soient résilientes à ces environnements changeants, ce qui leur permettra à leur tour de mieux répondre à ces défis à l'avenir. De nombreuses communautés autochtones et nordiques éloignées dépendent encore du carburant diesel importé pour le chauffage et l'électricité. Cependant, de nombreuses communautés recherchent désormais des sources d'énergie plus propres et plus durables afin de réduire les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires. Investir dans l'énergie éolienne, hydraulique et solaire est une occasion essentielle pour assurer une croissance propre tout en créant des emplois qualifiés et en faisant progresser l'autodétermination des peuples autochtones.

Géré par RCAANC, le programme [Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord](#) (ARDEC) fait partie de « Wah-ila-toos », un centre d'énergie propre multiministériel pour les communautés autochtones et éloignées qui soutient les communautés du Nord et autochtones dans leur transition de la production d'électricité à la production d'électricité. En 2025-2026, le programme financera des installations d'énergie renouvelable, des projets d'efficacité énergétique et des initiatives connexes de renforcement des capacités dans les 3 territoires et dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Le programme devrait réduire la consommation de diesel de 7 millions de litres d'ici 2030. Les engagements avec les partenaires autochtones ont montré la nécessité d'accroître les capacités des communautés pour mieux les préparer aux futurs événements de gestion des urgences. RCAANC collaborera avec les gouvernements territoriaux, les partenaires autochtones ainsi que d'autres ministères fédéraux pour éclairer les prochaines étapes.

RCAANC financera également des projets d'adaptation aux changements climatiques menés par la communauté et des projets de surveillance du climat dans les communautés nordiques et autochtones qui soutiennent les priorités communautaires autodéterminées, par le biais d'une série de programmes sur les changements climatiques : [Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#), le [Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#) et le [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#). Au cours de cet exercice, le ministère investira 30,1 millions de dollars pour soutenir plus de 150 projets dans les communautés autochtones et du Nord afin de s'adapter aux impacts des changements climatiques au moyen d'évaluations des risques, de projets de planification de l'adaptation et de projets qui facilitent la collecte et la co-application de données scientifiques et de connaissances autochtones. De plus, RCAANC appuiera la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le Nord, comme la modélisation du pergélisol et la refonte, la modernisation ou la modernisation des infrastructures vulnérables.

Le [Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord](#), dirigé par RCAANC, s'efforcera de mobiliser les résidents du Nord et les scientifiques dans la recherche et la surveillance liées aux contaminants à effet prolongé dans le Nord. Les résultats éclairent les actions visant à réduire et, dans la mesure du possible, à éliminer les contaminants dans les aliments récoltés de manière traditionnelle, tout en fournissant des informations qui aident les individus et les communautés à prendre des décisions éclairées dans leur utilisation des aliments.

Au cours de cette année, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord procédera à un examen et à une révision complets de son cadre stratégique de surveillance et de recherche communautaires; à la préparation d'un rapport d'évaluation sur les plastiques et les microplastiques dans le Nord canadien, à paraître en 2027; et à organiser un atelier biennal sur les résultats au cours duquel les gestionnaires de projet partagent les résultats de leur travail avec les intervenants du programme. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord mettra également en œuvre les recommandations issues d'un examen externe de sa gouvernance et poursuivra son leadership et ses responsabilités en tant que président international du groupe de travail du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique.

Résultat ministériel : Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

De nombreuses collectivités autochtones et nordiques éloignées font face à des défis environnementaux et socioéconomiques associés aux changements environnementaux. Pour relever ces défis, il est essentiel que les partenaires autochtones et les résidents du Nord participent à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions concernant la gestion des ressources.

Au cours de cette année, RCAANC gèrera son portefeuille d'environ 150 sites contaminés du Nord. Ces sites présentent des risques importants pour l'environnement, la santé et la sécurité humaines dans les 3 territoires, et le ministère investira dans des stratégies avec des partenaires du Nord et autochtones pour faire face à ces risques dans le cadre de son engagement envers les gouvernements territoriaux et les détenteurs de droits autochtones.

RCAANC continuera également de promouvoir l'économie des ressources du Nord et de l'Arctique tout en protégeant l'environnement au moyen d'évaluations d'impact, de planification de l'utilisation des terres et d'initiatives de conservation. De plus, RCAANC fera progresser [l'Initiative de réglementation dans le Nord](#) dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (SCMC) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. En 2025-2026, l'accent sera mis sur le soutien aux initiatives suivantes :

- des dialogues multipartites pour aider à éclairer les priorités et les actions réglementaires
- études régionales, études cumulatives sur les effets et études de base dans les zones présentant un potentiel critique en matière de minéraux et d'infrastructures habilitantes
- analyse des lacunes et des possibilités en matière de consultation de la Couronne
- participation des Autochtones aux processus d'évaluation d'impact et de planification de l'utilisation des terres

Le ministère continuera également d'appuyer d'autres ministères fédéraux dans la mise en œuvre des éléments nordiques de la SCMC.

Enfin, RCAANC travaillera avec des partenaires inuits, des universités et d'autres ministères fédéraux pour mener des recherches marines, des études sur les récoltes et une surveillance environnementale.

Principaux risques

RCAANC dirige un certain nombre de stratégies gouvernementales et intergouvernementales visant à favoriser le développement politique, économique et social et la sécurité dans le Nord, ainsi que la résilience environnementale. Le CSANC, lancé en septembre 2019, vise à jeter les bases des orientations politiques dans le Nord jusqu'en 2030 et au-delà. Cet agenda multidimensionnel nécessite la collaboration d'un grand nombre d'intervenants pour atteindre des objectifs communs. Le nombre et la complexité des intervenants – y compris d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires et des partenaires autochtones – exposent intrinsèquement le ministère aux risques associés à l'harmonisation et à la gestion des différences de perspectives, d'agendas et de capacités. En plus de cela, il y a les pressions croissantes imposées par les facteurs économiques liés aux opérations dans le Nord. Ce risque est encore aggravé par la diversité des questions politiques, qui incluent des enjeux complexes liés à la souveraineté et aux frontières nationales face à des paysages géopolitiques en constante évolution. Ces questions, ainsi que les impératifs politiques liés au développement économique, à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et à l'énergie propre, nécessiteront tous des solutions politiques multidimensionnelles et collaboratives pour protéger et faire progresser les intérêts canadiens et autochtones dans le Nord.

Outre les risques liés à ses changements stratégiques et opérationnels, le ministère est également exposé aux risques découlant des enjeux environnementaux et des changements climatiques. Bien que des progrès importants aient été réalisés dans la gestion des passifs environnementaux de longue date, une attention supplémentaire et continue est nécessaire pour gérer les risques liés aux changements climatiques du ministère. En conséquence, la haute direction s'est engagée à mieux gérer ce risque, en vue de renforcer la collaboration stratégique et la résilience environnementale.

Ce risque est actuellement atténué par la mise en place d'accords de gouvernance et de collaboration, notamment les accords de gouvernance du CSAN et la Table de la sous-ministre pour l'Arctique, qui favorisent une importante collaboration interministérielle et intergouvernementale. Cette table servira notamment à collaborer étroitement avec le ministère de la Défense nationale sur les questions de modernisation du NORAD, notamment la mise en place d'infrastructures polyvalentes qui aident à répondre aux besoins des résidents du Nord. Des efforts de mise en œuvre spécifiques à l'appui du CSAN sont en cours, y compris un financement pour renforcer les capacités des partenaires et des efforts continus pour accroître la sensibilisation parmi les autres ministères.

RCAANC s'attaquera aux risques environnementaux en investissant dans des programmes de sites contaminés, notamment par le biais du Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord et du renouvellement du Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, ainsi que

diverses activités de surveillance et de contrôle, y compris des programmes semi-autonomes et de surveillance.

Les peuples autochtones réclament depuis longtemps la mise en œuvre de leur droit à l'autodétermination face aux changements climatiques et une plus grande autonomie sur la manière dont les impacts, les risques et les vulnérabilités liés au climat sont traités. RCAANC aidera les communautés autochtones à mettre en œuvre directement des mesures d'atténuation. De plus, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, le ministère appuie un programme de leadership climatique Autochtone avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin d'améliorer la réponse des Autochtones face aux changements climatiques.

S'appuyant sur les résultats d'une évaluation des risques liés aux changements climatiques et à la vulnérabilité, RCAANC travaillera avec les collectivités et les intervenants par le biais du programme ARDEC Nord afin d'identifier et de faire progresser les projets dans les collectivités confrontées aux plus grands défis énergétiques. Le ministère poursuivra également la mise en œuvre de 3 programmes d'adaptation aux changements climatiques (Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones) pour aider les communautés nordiques et autochtones du Canada à évaluer leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Enfin, le ministère mettra en œuvre le Programme d'aide financière aux participants du Nord pour aider à assurer la participation efficace des peuples autochtones et des résidents du Nord aux évaluations d'impact des grands projets de développement des ressources ou des infrastructures dans le Nord canadien.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 9 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Affaires du Nord

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	1 308 752 728 \$
Équivalents temps plein	383

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de RCAANC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

Des renseignements sur l'ACS Plus pour la responsabilité principale des Affaires du Nord sont disponibles dans le tableau des renseignements supplémentaires.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

ODD 1 : Pas de pauvreté

La programmation de NNC s'aligne sur l'objectif 1 du CSAN : « Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord du Canada sont résilients et en santé ». Les buts et objectifs du CSAN visent à guider la politique

fédérale dans la région jusqu'en 2030 et au-delà, en s'appuyant sur les ODD 2030 des Nations Unies. Par conséquent, NNC travaille à la réalisation de l'ODD 1 et à éradiquer la faim d'ici 2030.

ODD 2 : Faim « zéro »

NNC contribuera également à la réalisation de l'ODD 2 par le biais des initiatives de programmation suivantes :

- La contribution axée sur la vente au détail de NNC permet de réduire le coût des aliments nutritifs et d'autres articles essentiels dans 125 communautés isolées afin de les rendre plus abordables. En 2022, NNC a étendu la subvention aux entités à but non lucratif afin de fournir gratuitement des aliments aux communautés éligibles. Le programme de recherche nouvellement lancé est dirigé par des autochtones et vise à combler les lacunes critiques en matière de données afin d'orienter l'élaboration des politiques et de fournir des informations essentielles sur la manière de mieux positionner le programme pour répondre aux besoins des résidents du Nord.
- En 2020, NNC a également lancé la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs pour soutenir les activités de chasse et de récolte dans les communautés admissibles afin de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de soutenir la restauration et la revitalisation culturelles. Grâce aux investissements du budget 2021, NNC a ajouté le Fonds pour les programmes alimentaires communautaires afin de soutenir les programmes de sécurité alimentaire locaux, tels que les achats en vrac, ainsi que les programmes de repas pour les écoles et les aînés.

ODD 4 : Éducation de qualité

La mise en œuvre du CSAN comprend des objectifs liés à l'amélioration de la qualité de l'éducation offerte aux résidents du Nord. Les investissements suivants, alloués au ministère par l'entremise du cadre financier, ont été faits pour améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et contribueront à la réalisation de l'ODD 4 grâce à l'amélioration des programmes et des installations d'éducation postsecondaire offerts aux résidents du Nord et aux peuples autochtones :

- 1 million de dollars sur 2 ans pour établir un groupe de travail sur l'enseignement postsecondaire dans le Nord afin de formuler des recommandations sur l'établissement d'un système robuste d'enseignement postsecondaire dans le Nord (budget 2019).
- 26 millions de dollars sur 7 ans pour la construction d'un nouveau bâtiment scientifique à l'Université du Yukon (budget 2019).
- 18,17 millions de dollars sur 7 ans au Centre de recherche et d'apprentissage de Dechinta pour soutenir des activités d'apprentissage et de recherche adaptées à la culture et basées sur le territoire (Budget 2019, 2023 et 2024).
- 8 millions de dollars sur 2 ans au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à l'équipe de transition d'Aurora, pour soutenir les premières étapes de la transformation du Collège Aurora en une université polytechnique (budget 2021).

La réconciliation est à la fois un objectif du CSAN et un principe directeur qui sous-tend tous ses autres buts et objectifs. La collaboration avec tous les partenaires du CSAN se poursuit afin de soutenir l'autodétermination sociale et politique qui sous-tend la réconciliation et de mettre pleinement en œuvre les objectifs du cadre liés à la réconciliation. Les investissements stratégiques alloués dans le cadre budgétaire à l'enseignement postsecondaire dans le Nord reflètent cette approche et contribuent

à fournir un enseignement de qualité qui a une plus grande pertinence culturelle pour les résidents du Nord et les peuples autochtones.

ODD 6 : Eau propre et assainissement

Les populations nordiques et autochtones sont confrontées à des défis uniques pour assurer la sécurité alimentaire, notamment : l'éloignement et l'isolement, l'évolution des comportements à l'égard des aliments traditionnels, l'accès à l'eau potable, les difficultés financières et les inégalités socio-économiques, le changement climatique, ainsi que la dépossession et la contamination de l'environnement. En réduisant les risques pour la santé et la sécurité humaines par l'élimination, le confinement ou l'atténuation des substances toxiques dans l'air, l'eau et la terre, l'assainissement des sites contaminés contribue à la réalisation de l'ODD 2, Faim zéro, ainsi que de l'ODD 6.

ODD 7 : Une énergie propre et d'un coût abordable

Le programme ARDEC Nord soutient les initiatives en matière d'énergie propre dans les communautés nordiques, autochtones et éloignées, dans le but de réduire la dépendance au diesel. Northern REACHE soutient l'ODD 7 en améliorant l'accès à l'énergie propre. Le programme fait partie de Wah-ila-toos, une nouvelle initiative interministérielle à guichet unique conçue pour simplifier l'accès des communautés autochtones et éloignées au financement et aux ressources fédérales en matière d'énergie propre.

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Le programme des Cadres réglementaires et législatifs du Nord contribuera à la réalisation de cet objectif grâce à l'Initiative de réglementation dans le Nord, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie canadienne des minéraux critiques. L'Initiative de réglementation dans le Nord permettra la réalisation de l'ODD 9 en élaborant en collaboration des buts communs et en faisant progresser les objectifs afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des systèmes réglementaires de gestion des ressources et de clarifier l'obligation de consulter afin de promouvoir un développement inclusif et durable.

Le financement fourni par le Fonds d'infrastructure des communautés autochtones contribue à la réalisation de l'ODD 9 en finançant le logement et les infrastructures liées au logement dans les territoires du Canada, y compris les Premières nations hors réserve, les collectivités sans traité moderne dans les Territoires du Nord-Ouest et les collectivités métisses dans les Territoires du Nord-Ouest.

ODD 12 : Consommation et production responsables

La gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques est un élément clé de l'objectif 12 de la stratégie fédérale de développement durable (SFDD) : réduire les déchets et passer à des véhicules sans émissions. Le programme de remise en état des mines abandonnées du Nord contribue directement à l'une des principales stratégies de mise en œuvre de cet objectif : l'assainissement des sites contaminés hautement prioritaires. En utilisant des pratiques de gestion et de marchés publics respectueuses de l'environnement, l'objectif est de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux sites contaminés fédéraux connus et aux responsabilités fédérales associées, en se concentrant sur les sites les plus prioritaires.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

La programmation de RCAANC en matière de changement climatique soutient cet objectif en aidant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et en renforçant les capacités régionales et locales. Plus précisément, en soutenant les actions d'adaptation au climat menées par les communautés, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations aident les communautés autochtones et nordiques à renforcer leur résilience face au climat grâce à des projets d'adaptation autodéterminés.

En collaborant avec les peuples autochtones du Canada pour surveiller le climat et les effets du changement climatique, le programme de surveillance du climat par les communautés autochtones soutient les communautés, les groupes et les gouvernements autochtones dans la collecte de données qui aident à prendre des décisions éclairées en utilisant un mélange de connaissances autochtones et de science. En outre, grâce aux mesures prises dans le cadre de l'ODD 9, le programme Cadres réglementaires et législatifs pour le Nord fera progresser l'ODD 13 en œuvrant pour des systèmes de gestion des ressources plus efficaces et efficients dans les 3 territoires, encourageant ainsi le développement durable des minéraux essentiels nécessaires aux énergies renouvelables et aux technologies propres (telles que les batteries de pointe, les aimants permanents, les panneaux solaires, les turbines éoliennes et les petits réacteurs modulaires).

Étant donné la sensibilité particulière de l'Arctique aux effets du changement climatique, la gestion des sites contaminés dans le Nord nécessite la prise en compte du changement climatique dans la planification et la mise en œuvre de l'assainissement, par exemple dans les zones où le pergélisol est discontinu. L'intégration de mesures de lutte contre le changement climatique dans les stratégies et la planification va dans le sens de l'objectif 13 de la SFDD : « Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets ».

ODD 14 : Vie aquatique

La participation de RCAANC à l'initiative des objectifs de conservation marine soutient l'ODD 14 cet objectif en faisant avancer des projets avec des organisations et des communautés autochtones du Nord et d'autres partenaires, qui amélioreront la conservation des océans et l'utilisation durable des ressources marines. Les priorités locales sont discutées avec les organisations autochtones de l'Arctique afin de développer en collaboration les connaissances autochtones et les études scientifiques qui recueillent des informations environnementales, sociales et culturelles. Le renforcement de cette base de connaissances contribuera à l'utilisation durable de l'environnement marin et à la création de sites protégés et de sites de conservation dans l'Arctique. En soutenant des programmes et des projets menés par des autochtones, le ministère contribue à faire avancer des travaux qui répondent aux intérêts régionaux, renforcent les capacités et s'alignent sur les objectifs de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration de l'Inuit Nunangat sur les partenariats Inuit-Couronne, qui établissent la nécessité d'une collaboration en matière de conservation marine.

Plus de renseignements sur l'apport de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Affaires du Nord est appuyée par les programmes suivants :

- Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
- Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique
- Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
- Sites contaminés dans le Nord
- Cadres réglementaires et législatifs du Nord
- Politique stratégique et scientifique du Nord
- Nutrition Nord

Les informations sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés à l'inventaire du programme de RCAANC sont disponibles dans [l'InfoBase GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucun changement n'a été apporté au Cadre ministériel des résultats concernant la présente responsabilité essentielle.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communication
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services des technologies de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les mesures prévues par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Ressources humaines

RCAANC s'appuiera sur une analyse complète des ressources humaines et sur une planification stratégique pour prendre des décisions éclairées et centrées sur les données en matière de dotation, en veillant à ce que les effectifs soient conformes aux priorités de l'organisation et à l'initiative de [Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens](#). Cette approche renforce la capacité du ministère à allouer les ressources internes de manière efficace, en optimisant les investissements en matière de personnel afin d'offrir une plus grande valeur aux Canadiens.

RCAANC facilitera également les pratiques de recrutement inclusives en s'attaquant aux barrières systémiques dans les politiques et procédures liées au recrutement. L'initiative du Conseil d'évaluation de la diversité, composé de membres des groupes d'équité en matière d'emploi, renforcera la diversité de la représentation et des perspectives dans les processus de dotation de RCAANC.

Les efforts visant à apprendre et à évoluer à partir de l'expérience de travail hybride de RCAANC et à renforcer nos approches en conséquence se poursuivront. Le ministère maintiendra son soutien au

développement du leadership à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les employés des groupes en quête d'équité.

RCAANC mettra en œuvre son nouveau programme de prévention des risques en matière de santé et de sécurité au travail, y compris la politique de prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail. L'accent sera mis sur l'accessibilité du lieu de travail et des services par le biais de consultations permanentes et d'ajustements du plan d'action pour l'accessibilité afin de supprimer et de prévenir les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

RCAANC mettra en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* et aux instruments de politique connexes du Conseil du Trésor concernant les exigences linguistiques des postes de supervision dans les régions bilingues, et fournira des conseils et un soutien aux gestionnaires et aux employés afin de maintenir et d'améliorer la maîtrise de la deuxième langue officielle.

Le ministère étudiera les moyens de suivre et de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne l'apprentissage obligatoire, y compris la politique d'apprentissage des compétences culturelles autochtones, afin de s'assurer que tous les employés, quel que soit leur poste, continuent de développer leurs connaissances et leurs compétences.

En réponse à [l'appel à l'action du greffier du Conseil privé](#) sur la manière de donner vie aux valeurs et à l'éthique collectives de RCAANC dans un environnement dynamique et de plus en plus complexe, le ministère poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action et poursuivra ses efforts pour faire progresser les valeurs et l'éthique.

Enfin, RCAANC continue de jouer un rôle actif dans la [Stratégie intégrée en matière de ressources humaines et de paye](#) de Services et marchés publics Canada, en se concentrant sur la mise en œuvre de l'initiative d'actions unifiées pour la rémunération, qui promeut les meilleures pratiques dans les ministères afin d'améliorer l'exactitude et l'efficacité de l'administration de la rémunération.

Communications

Dans le cadre de l'approche de RCAANC visant à garantir que les communications sont gérées efficacement, bien coordonnées et adaptées aux divers besoins d'information du public, notamment en respectant toutes les politiques et normes, en 2025-2026, le ministère :

- améliorera la transparence et la responsabilisation grâce à des communications publiques accessibles et conviviales. Par exemple, un outil de rapport interactif en ligne pour suivre les progrès du gouvernement fédéral concernant les appels à la justice a été développé et sera lancé en 2025 et intégrera les données du rapport annuel d'étape 2024-2025.
- travaillera en partenariat avec les communautés autochtones sur des campagnes coordonnées d'éducation publique sur des priorités clés, y compris la réconciliation. Des opportunités et des partenariats seront explorés lors d'étapes clés tout au long de l'année, notamment pendant le Mois national de l'histoire autochtone en juin 2025 et à d'autres dates importantes, afin de mettre en valeur les histoires des Premières Nations, Inuit et Métis afin de promouvoir la réconciliation. Les médias sociaux seront utilisés pour interagir avec tous les Canadiens sur ce sujet clé.
- améliorera la réactivité du ministère aux demandes des médias en mettant en œuvre une approche fondée sur les risques qui privilégie les informations opportunes, précises et cohérentes en fonction de l'impact potentiel et de l'urgence de chaque demande.
- élargira la portée de nos outils de médias sociaux pour impliquer tous les Canadiens dans le cheminement vers la réconciliation. Dans le cadre de cet effort, nous étudierons la possibilité de

lancer de nouveaux comptes de médias sociaux et/ou d'améliorer notre présence sur les plateformes de médias sociaux existantes afin de favoriser des liens significatifs et un dialogue sur la réconciliation avec un public et une population plus large à travers le pays.

- veillera à ce que les communications ministérielles sur les principaux dossiers prioritaires adressées au public et aux employés soient culturellement appropriées et, dans la mesure du possible, disponibles dans les langues autochtones, en plus de respecter ou de dépasser les normes d'accessibilité et les meilleures pratiques. Des efforts accrus seront déployés pour promouvoir l'esprit et l'intention de la [Loi sur les langues autochtones](#) en traduisant les produits de communication dans diverses langues autochtones, le cas échéant.

Gestion de l'information / technologie de l'information

Les capacités de gestion de l'information d'entreprise / gestion des données / technologies de l'information (GI/GD/TI) sont essentielles pour des services numériques efficaces et la fourniture de solutions. L'importance de ces capacités pour RCAANC est accrue compte tenu des défis uniques qui existent dans les régions éloignées du Canada, y compris dans le Nord. En 2025-2026, RCAANC modernisera ses solutions de GI/GD/TI, s'attaquera aux risques et renforcera simultanément sa capacité à respecter ses engagements. Plus précisément, RCAANC :

- fera progresser l'architecture ministérielle et l'intégration des technologies d'automatisation intelligente, y compris l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation des processus robotiques, pour améliorer l'efficacité opérationnelle et l'innovation. Les exemples incluent l'exploration de l'IA dans le cadre du projet d'optimisation des données sur les revendications territoriales des Premières Nations, l'amélioration de l'efficacité de l'accès aux informations liées à des revendications territoriales spécifiques, le renforcement de la transparence dans le processus d'ajout aux réserves, l'offre de séances d'information et la mise à l'échelle de l'automatisation des processus robotisés dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.
- améliorera la fiabilité et la sécurité de la connectivité sur tous les réseaux et systèmes organisationnels.
- renforcera le Centre d'expertise en science des données, les pratiques de gouvernance et de gestion des données et mettre en œuvre un approvisionnement et des normes de données centralisés pour améliorer l'utilisation et l'intégrité des données dans l'ensemble de l'organisation, tel que spécifié dans la [Politique sur les services et le numérique](#).
- travaillera en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada sur la disposition et le transfert des informations d'archives. De plus, le ministère améliorera l'efficacité organisationnelle et la prise de décisions grâce à la modernisation numérique des services d'information (numérisation des dossiers à risque).
- renforcera le cadre de gouvernance GI/GD/TI et optimisera la gestion de l'information ministérielle afin d'assurer une surveillance rigoureuse et un alignement avec les objectifs et les politiques de l'organisation. RCAANC veillera à ce que les investissements numériques soient conformes aux exigences politiques telles que spécifiées dans la Politique sur les services et le numérique, et qu'ils s'alignent sur les priorités ministérielles et les résultats souhaités.
- normaliser et rationaliser le portefeuille d'applications des ministères, adopter des solutions d'entreprise et soutenir les technologies pour les peuples autochtones en tirant parti des technologies infonuagiques, offrant la possibilité d'accéder aux services sur Internet. Cela impliquera l'adoption de technologies infonuagiques, le cas échéant.

Biens immobiliers

RCAANC mettra en œuvre la Stratégie nationale sur l'espace de travail pour soutenir les priorités ministérielles en matière de modernisation du milieu de travail. Cette stratégie permettra :

- d'intégrer les initiatives environnementales
- de promouvoir l'accessibilité, d'autres mesures de diversité et d'inclusion, une meilleure réflexion sur le mandat du ministère propre aux relations Couronne-Autochtones et au Nord
- d'améliorer le bien-être et l'expérience professionnelle des employés
- d'accélérer la transition vers de nouvelles méthodes de travail alignées sur la vision d'un gouvernement agile

De plus, RCAANC fera progresser la modernisation du programme de sécurité de l'entreprise et cherchera à accroître la sensibilisation à la sécurité, y compris la formation en cybersécurité, compte tenu des implications de l'environnement de travail flexible en milieu de travail et la main-d'œuvre.

Le ministère veillera à ce que les biens immobiliers soient gérés de manière durable et financièrement responsable, et renforcera les politiques et mécanismes d'approvisionnement pour soutenir la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et pour aider les entreprises inuites à faire concurrence pour les contrats gouvernementaux.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 10 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	143 617 563 \$
Équivalents temps plein	530

Des [informations complètes](#) sur les [ressources financières](#) et humaines de l'inventaire des programmes de RCAANC sont disponibles sur GC InfoBase.

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

RCAANC, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, s'efforce de soutenir la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et l'exigence obligatoire d'un minimum de 5 % d'approvisionnement autochtone. Plus précisément, RCAANC intégrera diverses mesures dans les demandes d'approvisionnement courantes pour s'assurer que les éléments autochtones ont été pris en compte pour chaque demande. De plus, à la suite de l'inclusion du Programme des sites contaminés du Nord dans les activités d'approvisionnement en 2022-2023, les travaux se poursuivront pour évaluer si les travaux des sous-traitants doivent être déclarés dans le cadre des résultats annuels.

Tableau 11 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 11 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2023-2024	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	11,24 %	8 %	8 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de RCAANC pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2025-2026 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

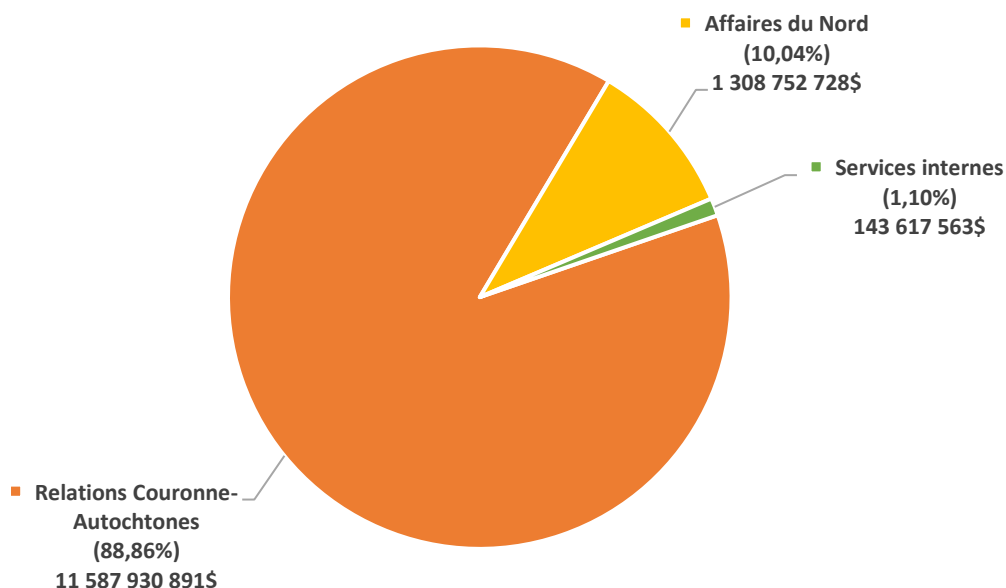
- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Graphique 1 : Dépenses prévues par responsabilité essentielle en 2025-2026

Le graphique 1 montre les dépenses prévues par le ministère en 2025-2026 pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.



Description textuelle du graphique 1

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues en 2025-2026
Relation Couronne-Autochtones	11 587 930 891 \$
Affaires du Nord	1 308 752 728 \$
Services internes	143 617 563 \$

Analyse des dépenses prévues par responsabilité essentielle

Les dépenses prévues de RCAANC en 2025-2026 sont de 11 587,9 milliards de dollars pour Relations Couronne-Autochtones, 1 308,8 milliards de dollars pour Affaires du Nord et 143,6 millions de dollars pour les services internes. Les principaux éléments relatifs à Relations Couronne-Autochtones sont les suivants :

- 1,8 milliard de dollars pour l'exercice du pouvoir - Whitesand/Traités de Robinson-Supérieur
- 1,6 milliard de dollars pour le règlement de revendications particulières
- 1,1 milliard de dollars pour le règlement de revendications et de litiges liés aux terres
- 1 milliard de dollars pour les revendications relatives aux prestations agricoles

La majeure partie des dépenses prévues pour les Affaires du Nord servira à faire progresser le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord (0,7 milliard).

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 12 : Sommaire des dépenses de 3 exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 indique la somme d'argent dépensée par RCAANC au cours des 3 derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles de 2022-2023	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses prévues pour 2024-2025
Relations Couronne-Autochtones	8 194 115 470	15 198 392 487	16,475,739,017
Affaires du Nord	754 175 336	957 536 148	1,267,725,327
Sous-totaux	8 948 290 806	16 155 928 635	17,743,464,344
Services internes	184 290 233	194 677 920	184,247,800
Totaux	9 132 581 039	16 350 606 555	17,927,712,144

Analyse des dépenses des 3 derniers exercices

Pour 2022-2023 et 2023-2024, les chiffres représentent les dépenses réelles telles que déclarées dans les Comptes publics du Canada, tandis que ceux de 2024-2025 représentent les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année.

Pour la période 2022-23 à 2023-24, les dépenses réelles sont passées de 9,1 milliards à 16,4 milliards. L'écart de 7,3 milliards est principalement dû à une augmentation du financement de plusieurs initiatives telles que :

- 5 milliards pour l'accord de règlement de Restoule
- 2,8 milliards pour l'accord de règlement collectif de la bande de Gottfriedson

L'augmentation est compensée par la réduction du financement destiné au règlement de diverses revendications particulières (-0,8 milliard de dollars).

Pour la période 2023-2024 à 2024-2025, les dépenses devraient passer de 16,4 milliards de dollars à 17,9 milliards de dollars. L'augmentation de 1,5 milliards de dollars s'explique principalement par :

- 5,1 milliards pour les demandes de prestations agricoles
- 1,1 milliards pour le règlement des revendications particulières
- 1 milliard pour le règlement des externats indiens fédéraux (McLean)
- 0,8 milliards pour le litige concernant les foyers familiaux fédéraux (Percival)
- 0,5 milliards pour régler les revendications foncières
- 0,5 milliards pour l'indemnisation liée aux paiements des annuités antérieurs avec les Premières Nations du Traité n° 8

L'augmentation est compensée par la réduction du financement pour l'entente de règlement de Restoule (-5 milliards) et pour l'entente de règlement collective de la bande de Gottfriedson (-2,8 milliards).

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 13 indique la somme d'argent que RCAANC prévoit dépenser au cours des 3 prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028
Relations Couronne-Autochtones	11 587 930 891	6 351 320 056	4 366 595 780
Affaires du Nord	1 308 752 728	1 265 306 993	1 034 709 565
Total partiel	12 896 683 619	7 616 627 049	5 401 305 345
Services internes	143 617 563	139 292 055	137 067 530
Total	13 040 301 182	7 755 919 104	5 538 372 875

Analyse des dépenses des 3 prochains exercices

Pour la période 2025-2026 à 2026-2027, les dépenses devraient diminuer de 13,0 milliards de dollars à 7,8 milliards de dollars. La diminution de 5,2 milliards de dollars est principalement due à :

- 1,8 milliards de dollars pour l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la Couronne – Whitesand/Traités de Robinson-Supérieur
- 1,6 milliards de dollars pour le règlement des revendications particulières
- 1,1 milliards de dollars pour régler les revendications et les litiges fonciers
- 0,6 milliards de dollars pour régler les revendications foncières

Pour la période 2026-2027 à 2027-2028, les dépenses devraient diminuer de 7,8 milliards à 5,5 milliards. La diminution de 2,3 milliards est principalement due à :

- 1,0 milliards pour les demandes de prestations agricoles
- 0,6 milliards pour l'indemnisation liée aux paiements aux paiements des annuités antérieurs avec les Premières Nations du Traité n° 8
- 0,2 milliards pour régler le litige concernant les hôpitaux fédéraux pour les Indiens (Hardy)
- 0,1 milliards pour le programme de remise en état des mines abandonnées du Nord

Tableau 14 : Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)

Le tableau 14 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2025-2026.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses brutes prévues pour 2025-2026	Revenus prévus déduits des dépenses pour 2025-2026 (en dollars)	Dépenses nettes prévues (autorisations utilisées)
Relations Couronne-Autochtones	11 587 930 891	0	11 587 930 891
Affaires du Nord	1 308 752 728	0	1 308 752 728
Total partiel	12 896 683 619	0	12 896 683 619
Services internes	165 014 639	21 397 076	143 617 563
Total	13 061 698 258	21 397 076	13 040 301 182

Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues

Les revenus déduits des dépenses dans le tableau ci-dessus sont destinés à la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. RCAANC fournit des services internes de soutien à un autre ministère gouvernemental, notamment des services de vérification et juridiques, de gestion de la correspondance et de production de rapports, des services

d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et l'élaboration de présentations au Cabinet.

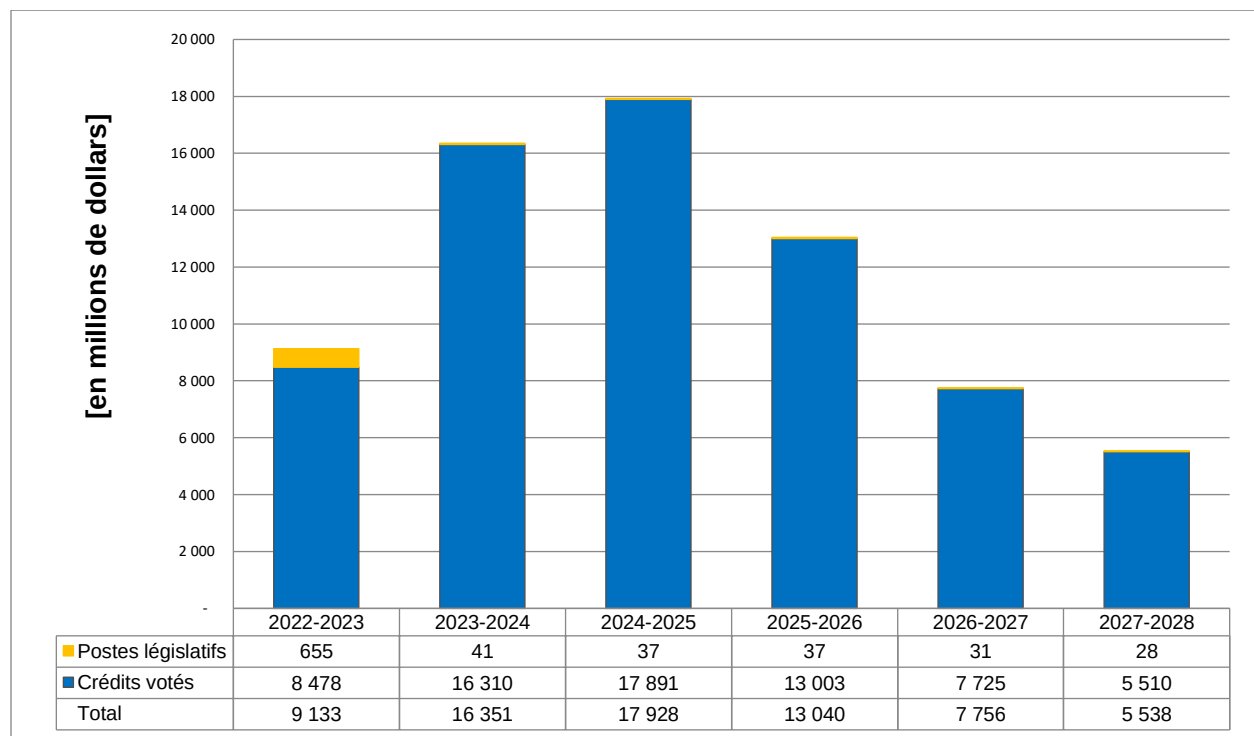
Des renseignements sur [l'harmonisation des dépenses de RCAANC avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada](#) figurent dans l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 2 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices

Le graphique 2 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Description textuelle du graphique 2

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2022-2023	9 133	8 478	655
2023-2024	16 351	16 310	41
2024-2025	17 928	17 891	37
2025-2026	13 040	13 003	37
2026-2027	7 756	7 725	31
2027-2028	5 538	5 510	28

Analyse du financement législatif et voté pour une période de 6 exercices

Ce graphique à barres empilées représente les dépenses de 2022-2023 à 2027-2028 :

- Les dépenses totales en 2022-23 étaient de 9 133 millions. De ce montant, 8 478 millions étaient des dépenses votées et 655 millions étaient des dépenses législatives.
- Les dépenses totales en 2023-24 étaient de 16 351 millions. De ce montant, 16 310 millions étaient des dépenses votées et 41 millions étaient des dépenses législatives.
- Les dépenses prévues en 2024-2025 sont de 17 928 millions. De ce montant, 17 891 millions sont des dépenses votées et 37 millions sont des dépenses législatives.
- Les dépenses prévues en 2025-2026 s'élèvent à 13 040 millions. De ce montant, 13 003 millions sont des dépenses votées et 37 millions sont des dépenses législatives.
- Les dépenses prévues en 2026-2027 s'élèvent à 7 756 millions. De ce montant, 7 725 millions sont des dépenses votées et 31 millions sont des dépenses législatives.
- Les dépenses prévues en 2027-2028 s'élèvent à 5 538 millions. De ce montant, 5 510 millions sont des dépenses votées et 28 millions sont des dépenses législatives.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de RCAANC, consultez le [Budget principal des dépenses de 2025-2026](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de RCAANC de 2024-2025 à 2025-2026.

Tableau 15 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Le tableau 15 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2024-2025 à 2025-2026. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	11 166 089 072	14 536 740 802	3 370 651 730
Total des revenus	20 225 209	21 404 292	1 179 083
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 145 863 863	14 515 336 510	3 369 472 647

Un [état condensé prospectif des opérations et des notes connexes pour 2025-2026](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de RCAANC.

Dépenses

Les dépenses totales pour les résultats prévus de 2025-26 sont 14 537 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 369 millions de dollars par rapport aux dépenses totales prévues pour l'année précédente de 11 166 millions de dollars. L'augmentation résulte principalement d'une augmentation dans l'ajustement comptable lié à la provision pour les réclamations et litiges.

Les dépenses prévues de 2025-26 par responsabilités essentielles sont les suivantes :

- Relations Couronne-Autochtones : 13 385 millions de dollars (92,1 %)
- Affaires du Nord Canada : 972 millions de dollars (6,7 %)

Le reste des dépenses totales inclut les Services internes, au montant de 197 millions de dollars (1,4 %) et les dépenses engagées pour le gouvernement du Canada au montant de 18 millions de dollars (0,1 %).

Revenus

Les revenus totaux pour les résultats prévus de 2025-2026 sont 21 millions de dollars, une augmentation de 1 millions de dollars par rapport aux revenus totaux de 20 millions de dollars de l'année précédente. L'augmentation provient principalement des revenus provenant de la prestation de services à d'autres ministères.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 16 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de RCAANC pour les 3 derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025
Relations Couronne-Autochtones	863	959	991
Affaires du Nord	370	365	396
Total partiel	1 233	1 324	1 387
Services internes	842	861	546
Total	2 075	2 185	1 933

Analyse des ressources humaines des 3 derniers exercices

La diminution de 252 équivalents temps plein de 2023-24 à 2024-25, est due au transfert à Services aux Autochtones Canada suite à la dissolution des services partagés en matière de gestion des ressources humaines.

Tableau 17 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 17 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de RCAANC prévus au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Relations Couronne-Autochtones	949	821	803
Affaires du Nord	383	375	370

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Total partiel	1 332	1 196	1 173
Services internes	530	514	510
Total	1 862	1 710	1 683

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochains exercices

La diminution de 71 équivalents temps plein de 2024-2025 à 2025-2026 reflète principalement la temporisation du financement pour :

- la loi sur les services à l'enfance et à la famille de la Première Nation de Cowessess
- les projets d'infrastructures autochtones
- le cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats

La diminution de 152 équivalents temps plein de 2025-2026 à 2026-2027 est due à la temporisation du financement pour :

- faire progresser le droit à l'autodétermination
- poursuite de la mise en œuvre des appels à l'action 74 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation

La diminution de 27 équivalents temps plein de 2026-2027 à 2027-2028 reflète la temporisation du financement pour :

- logements autonomes et modernes issus de traités pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis
- soutenir l'élaboration d'un plan d'action national pour éliminer la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQI+ autochtones

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministres de tutelle : l'honorable Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord)

Administratrice générale : Valérie Gideon, Sous-ministre, Relations-Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

Portefeuille ministériel : Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, L.C. 2019, ch. 29, art. 337](#)

Année d'incorporation ou de création : 15 juillet 2019

Autres : Aucun

Coordonnées de l'organisation

Numéro de téléphone : Sans frais 1-800-567-9604

Numéro de télécopieur : 1-866-817-3977

Adresse courriel :

- Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications : infopubs@sac-isc.gc.ca
- Demandes provenant des médias (communications) : RCAANC.media.CIRNAC@sac-isc.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle : hqlibraryreference@sac-isc.gc.ca

Site(s) Web : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le site Web de RCAANC :

- [Détails sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- Initiatives horizontales :
 - [Nutrition Nord Canada](#)
 - [Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#)
 - [Mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats](#)

Des renseignements sur la [stratégie ministérielle de développement durable](#) de RCAANC sont disponibles sur le site Web du ministère.

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de RCAANC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des rentrées liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et responsabilité. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être

enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle 2 ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de 3 ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2025-2026, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le dernier discours du Trône.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de rendre compte au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des 2, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.